This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~B/1 3858 A.1~~
TNR 7060

PIERRE CONSTANT

Jurisconsulte et Poète Lengrois

Les lis alors étaient d'accord avec l'honneur et avec l'espoir de la France.

SAINTE-BEUVE.

(*Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1846.)

Bibliothèque Champenoise

OPVSCVLES

(Vers et Prose)

DE

PIERRE CONSTANT

Jurisconsulte et Poète Lengrois

XVIe SIÈCLE

Avec Introduction et Notes

PAR LE DOCTEUR E. BOUGARD

Médecin consultant à Bourbonne-les-Bains
Membre correspondant de la Société historique et archéologique de Langres
de l'Académie nationale de Reims, etc.

PARIS

P. ROUQUETTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

85-87, Passage Choiseul, 85-87

1879

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
17 JUL 1962
OF OXFORD
LIBRARY

INTRODUCTION

Le volume que nous publions aujourd'hui et qui inaugure la *Bibliothèque champenoise*, renferme tous les opuscules de Pierre Constant, vers et prose, que nous avons pu réunir.

I. *La grande Cacade de Gvyonvelle et ses adherants deuant la ville de Chasteauvillain* assiegee par lesdicts rebelles le mercredy onziesme du present moys D'octobre 1589, par P. Constant Lengrois.

In-12, sans pagination, sans date et sans nom d'imprimeur.

Cette chanson, extrêmement rare (1), a échappé aux recherches du savant auteur du *Manuel du libraire*. Nous ne la trouvons mentionnée que dans la *Biographie générale* de Didot et la *Géographie de la Haute-Marne* de M. Carnandet, et encore avec un titre inexact, qui prouve que cette plaquette leur était inconnue.

II. *Le cœur Royal des Lengrois*, av tres-chrestien Roy de France et de Nauarre, Henri IIII.

In-12, sans pagination, sans date et sans nom d'imprimeur.

III. *Chanson de l'entreprise du l'orrain sur la ville de Lengres*. Commencee et faillie le 20. iour du mois d'aouſt 1591. enuiron les deux heures du matin. Ou sont adioutee quelques autres chãsons sur le temps de maintenans.

In-12, sans pagination, sans date et sans nom d'imprimeur.

---

(1) Le seul exemplaire connu fait partie de notre bibliothèque.

IV. *Exhortation a Messieurs les habitans de la ville de Lengres.* Par un Poete lengrois, leur bon con-citoyen.

In-12, sans date et sans nom d'imprimeur (1).

V. *Invective contre l'abominable parricide attenté svr la personne du Roy Tres-Chreſtien Henry IIII. Roy de France & de Nauarre,* Par Pierre Conſtant, Docteur ès droicts, natif de Lengres. *A Paris,* Par *Frederic Morel,* Imprimeur ordinaire du Roy. 1595. Avec Privilege dudict Seigneur.

Cette pièce a déjà été réimprimée plusieurs fois :

1° Dans les *Mémoires de Condé,* servant d'éclaircissement et de Preuves à l'Histoire de M. de Thou, tome sixième ou *Supplement* qui contient la Légende du Cardinal de Lorraine, celle de Dom Claude de Guise, et l'Apologie et

(1) Ces curieuses plaquettes, non moins rares que la *Grande Cacade,* nous ont été communiquées par M. H. Chauchard, ancien député de la Haute-Marne, enlevé depuis, si malheureusement, à sa famille et à ses nombreux amis, auxquels sa mémoire sera toujours chère.

Procès de Jean Chastel, et autres, avec des Notes Historiques, Critiques et Politiques. *A la Haye,* chez *Pierre Dehondt* MDCCXLIII;

2° A *Rennes,* chez *F. M. Vatar,* en Décembre 1850 et tirée à vingt-cinq exemplaires, dont trois sur papier rose, aux frais de M. Frédéric Saulnier, alors juge au tribunal civil du Havre;

3° Dans le *Trésor des pièces rares & curieuses de la Champagne & de la Brie,* publié par M. Carnandet. *Chaumont* 1863. Tome premier, p. 185.

Ces plaquettes de toute rareté, aujourd'hui si recherchées par les amateurs, offrent le plus grand intérêt pour l'histoire de la Champagne; les quatre premières, surtout, sont des plus précieuses pour l'histoire de la Ligue dans le pays langrois. Aussi, en les réimprimant textuellement, croyons-nous rendre un véritable service aux bibliophiles et aux hommes d'étude, en regrettant toutefois de ne pouvoir, malgré d'actives recherches, leur donner sur ce poète oublié et sur ses ouvrages, des renseignements plus complets.

Nous n'avons rien négligé pour rendre notre édition digne des amateurs auxquels elle s'adresse. Les bois ont été gravés sur ceux de l'édition originale; l'un d'eux porte

les lettres I. B. qui pourraient bien être les initiales de Iean Boudrot, né à Bourbonne-les-Bains, et imprimeur à Langres vers cette époque.

Les opuscules que nous réimprimons ne constituent pas, à beaucoup près, tout le bagage littéraire de Pierre Constant. Indépendamment d'un grand nombre de poésies insérées dans les recueils de l'époque et dans différents ouvrages à la louange de leurs auteurs, nous citerons encore :

Discours de l'entrée faicte en Avignon, à très noble & illustrissime prince Monseigneur le Cardinal de Bourbon, legat, le 26 octobre 1574.... par P. Constant Lengrois. *Lyon, Benoist Rigaud* 1574, in-8, de 16 pages.

Pièce curieuse, relative au cardinal de Bourbon, le Roy de la Ligue.

En *maroquin* de Koehler, 170 fr. Ruggieri.

La République des Abeilles. Paris, Gervais Mallot 1582. Petit in-4° de 36 feuilles.

Ce poème, que P. Constant composa à vingt-deux ans, a eu plusieurs éditions. Il en existe une sous la date de 1599 avec une *notice bibliographique* de 7 pages sur les éditions de cet ouvrage. Une autre datée de 1600, in-8° de 24 feuillets, est intitulée : *Les Abeilles & leur Estat Royal. Paris, Phil. Dupré.* Le titre seul est changé.

L'édition de 1600 a été vendue 32 fr. Mac-Carthy; celle de 1599, 57 fr., mai 1859.

Hymne de la tres sacree Natiuité de Iesu-Chrift, par Pierre Constant. *Jean Charron* 1586 in-8.

Opuscule très-rare qui se trouve quelquefois réuni au : *De Nouël* de Jean de Caumont. *Paris, Iean Charron,* 1585, in-8° (1).

---

(1) Jehan de Caumont, docteur en droit et avocat au bailliage de Langres, vers la fin du XVIe siècle. « C'était — dit l'abbé Mathieu — un homme éloquent, rempli d'érudition, qui parlait bien et sans préparation sur toutes sortes de sujets. »

Causes des guerres civiles en France. Morel in-8 1597.

Traicté de l'excellence & de la dignité des Roys. In-12 1598. Dédié à Henry IIII.

Le grant auant Messie, Monsieur Sainct Iean Baptiste, auec sa Natiuité, vie et decolation, par P. Constant, lengrois. *Lengres, des Prez,* in-12 1601 (1).

Discours sur l'entrée de M. de Blerencour, gouverneur de Lengres. En vers françois. *Lengres* 1603 in-4 (2).

(1) D'après M. Carnandet et la *Biographie générale* de Didot, l'auteur de cette pièce serait Prudent Constant, poète comme son homonyme et comme lui né à Langres.

(2) Bernard Potier de Gesvres, seigneur de Blérencour, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, gouverneur particulier de Langres et pays du Bassigny, par provisions royales du 13 octobre 1602, remplaça dans cette charge Jean du Chastelet, chevalier, seigneur de Thons, etc.... démissionnaire en sa faveur.

Il était fils de Louis Potier, seigneur de Gesvres, secrétaire d'État, et

Pierre Constant, Docteur en droit et poète distingué de son temps, naquit à Langres vers 1560. Lacroix du Maine l'appelle *homme docte & gentil Poëte François* (1).

Nos propres recherches touchant sa personne et sa biographie ont été à peu près infructueuses; les registres de délibérations municipales, les comptes et les rôles de contributions de toute espèce, les listes de la milice bourgeoise n'en font aucune mention. Seuls, les registres de baptêmes, mariages et sépultures des anciennes paroisses de Langres, nous ont fourni quelques rensei-

---

de Charlotte Baillet, dame de Tresmes et de Sceaux. Il avait épousé Charlotte de Vieuxpont, dame d'Annebaut, dont il n'eut point d'enfants, et devint lieutenant-général de la cavalerie légère de France. Il mourut en 1662.

Le 3 novembre 1602, le corps de ville de Langres lui adressa une lettre pour le prévenir que la ville attendait sa venue avec empressement. Mais son mandat d'institution dans sa charge de gouverneur de Langres, n'ayant été délivré que le 17 mars 1603, par Charles de Gonzague, duc de Nevers, gouverneur de Champagne, les lettres de provisions ne furent adressées au siège royal de Langres que le 8 avril suivant. C'est à cette époque seulement que M. de Blérencour fit son entrée à Langres. Les frais en furent réglés à la date du 15 avril de la même année, et le 15 juillet suivant, la chambre de ville lui rendit l'expédition de sa nomination.

Il n'exerça ses fonctions que jusqu'en 1604, année où il fut remplacé par Charles de Coligny d'Andelot. (*Archives de la ville de Langres.*)

(1) Tome II, page 265.

gnements qui permettent d'établir ses qualités et sa résidence.

Nous trouvons en effet dans les registres de la paroisse Saint-Martin :

« Margueritte fille de Me Pierre Constant *enquesteur pour le Roy* au siege royal de Lengres. Le s. thomas Petit, marchand parrain, & dame Margueritte femme Jehan Lambotte tailleur d'habitz, marraine, le premier juillet 1587;

« Le 13 août 1588, baptême de Pierre, fils de Me Pierre Constant, *aduocat en parlement;*

« Le 26 février 1589, Edmée Petit, femme de Me Pierre Constant, *enquesteur,* marraine;

« Le 5 janvier 1590, baptême de Barbe, fille de Pierre Constant, *enquesteur* au siège royal;

« Le 2 juillet 1600, baptême de Baptiste, filz de Me Pierre Constant et de dame Anne Petit;

« Le 19 octobre 1602, baptême de Margueritte, fille des mêmes. »

Ainsi Pierre Constant était *natif de Lengres, Docteur ès droicts, aduocat en parlement & conseiller enquesteur au siege royal de Lengres.* Si, comme l'assure l'abbé

Mathieu, d'après Lacroix du Maine et Duverdier, il habitait Dijon en 1595, ce séjour ne dut être que momentané, puisque ses deux derniers enfants naissent à Langres en 1600 et 1602. Peut-être exerça-t-il pendant quelque temps quelque charge au parlement de Dijon?

Il appartenait essentiellement, — ses ouvrages en font foi, — au parti national, qui était alors le parti royaliste. Ennemi déclaré des ligueurs et tout dévoué à son Roy, plein de l'idée de lui conserver sa bonne ville de Langres, nous le voyons sans cesse plaider la cause d'Henri IV, et exhorter ses bons concitoyens à *embrasser la couronne* et à ne point permettre

. . . . . *qu'un temps si malheureux*
Change le cœur Royal d'un Lengrois genereux.

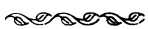

Nous ne terminerons pas ces quelques lignes d'introduction sans remercier M. E. de la Boullaye, bibliothécaire-archiviste de la ville de Langres, de l'empressement qu'il a mis à compulser toutes ses archives et des notes qu'il nous a fait parvenir, et M. A. Lacordaire, bibliothécaire-archiviste de la ville de Bourbonne, pour les do-

cuments qu'il nous a communiqués. C'est un devoir pour nous de leur donner ici ce témoignage de notre reconnaissance.

Dr. E. Bougard.

Bourbonne-les-Bains, 1er novembre 1878.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

CLÉMENT MACHERET. — *Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Lengres & aux enuirons depuis 1628 jusqu'en 1658.* Manuscrit faisant partie de notre bibliothèque.

GAULTHEROT. — *L'anastase de Lengres, tiree dv tombeav de son antiqvite,* par M. P. Denis Gaultherot, Docteur es Droicts, Aduocat au Bailliage & Presidial d'icelle. *A Lengres, chez Iean Boudrot,* MDCXLIX, petit in-8°.

O. JAVERNAULT. — *Memoires & Antiquitez de la ville de Lengres,* XVIIe siècle. Manuscrit faisant partie de la Bibliothèque de M. P. de Saint Ferjeux.

MEMOIRES DE CONDÉ, servant d'éclaircissement & de preuves à l'histoire de M. de Thou, Tome sixième ou supplément qui contient la Légende du Cardinal de Lorraine, celle de Dom Claude de Guise, & l'Apologie & Procès de Jean Chastel & au-

tres, avec des notes Historiques, Critiques & Politiques. *A La Haye, chez Pierre Dehondt*, MDCCXLIII.

MEMOIRES-JOURNAUX de Pierre de l'Estoile, concernant les règnes de Henri III & de Henri IV. Éditions de 1741 & de 1875.

LACROIX DU MAINE & DU VERDIER. — *Les Bibliothèques françoises.* Nouvelle édition avec les remarques de La Monnaye, Bouhier, &c., publiée par Rigoley de Juvigny. *Paris,* 1772, 6 vol. in-4°.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE, pour l'an 1811. *A Chaumont, chez la v° Bouchard,* Imprimeur de la Préfecture, 1811, in-8°. Cet annuaire, devenu très-rare, renferme la *Biographie du département de la Haute-Marne,* par l'abbé Mathieu.

CH. LACRETELLE. — *Histoire de France pendant les guerres de religion,* par Charles Lacretelle, membre de l'Institut & professeur d'histoire à l'Académie de Paris. *A Paris,* 1815, 4 vol. in-12.

CORRESPONDANCE *politique & militaire de Henri le Grand avec Jean Roussat, maire de Langres.* Relative aux evenemens qui ont précédé & suivi son avènement au trône. *Paris,* 1816, un vol. in-8°.

NOUVELLE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. *Paris, Firmin-Didot frères,* éditeurs, 1855.

La Haute-Marne. — Revue champenoise. *Chaumont, Ch. Cavaniol,* imprimeur, libraire-éditeur, 1856, un vol. in-4°. Publiée sous la direction de M. J. Carnandet.

Émile Jolibois. — *Histoire de la ville de Chaumont (Haute-Marne),* par Émile Jolibois, avec 2 plans de la ville & 5 planches lithographiées. *Paris & Chaumont,* 1856, un vol. grand in-8°.

E. de Barthélemy. — *Notice historique sur Coiffy-le-Château & ses institutions,* d'après des documents inédits, par Édouard de Barthélemy. *Paris, chez Auguste Aubry,* 1856, un vol. in-8°.

E. Jolibois. — *La Haute-Marne ancienne & moderne. Chaumont, Veuve Miot-Dadant,* 1858, un vol. grand in-8°.

Carnandet. — *Géographie historique, industrielle & statistique du Département de la Haute-Marne. Chaumont,* 1860, un vol. in-12.

Carnandet. — *Le Trésor des pièces rares & curieuses de la Champagne & de la Brie.* Documents pour servir à l'histoire de la Champagne, recueillis & publiés par J. Carnandet, Bibliothécaire de Chaumont. *Chaumont,* 1863, 2 vol. in-8°.

J.-C. Brunet. — *Manuel du Libraire & de l'Amateur de livres.* Cinquième édition. *Paris,* 1860-1865, 6 vol. grand in-8°.

P. Deschamps et G. Brunet. — *Manuel du Libraire & de l'Amateur de livres*. Supplément, *Paris*, 1878, un vol. grand in-8°.

Œuvres de Jean de la Taille. — Publiées d'après des documents inédits, par René de Maulde, ancien élève de l'École des Chartes. *Paris, Léon Willem*, 1878, un vol. in-18.

A. Bonvalet. — *Documents historiques sur Coiffy-le-Haut*, par Adrien Bonvalet. *Langres, Dallet*, 1878, un vol. in-12.

LA GRANDE CACADE DE GVYONVELLE ET SES ADHERANTS DEuant la ville de Chasteau villain.

Assiegee par lesdicts rebelles le mercredy onziesme du present moys D'octobre. 1589.

PAR

P. Constant Lengrois.

In deo faciemus virtutem, & ipse ad nihilum deducet tribulãtes nos.

Psal. 60.

LA GRANDE CACADE DE GVYONVELLE ET SES ADHERans deuant la ville de Chasteau villain.

Attendois d'heure en heure,
Qu'une plume meilleure
Que la mienne en ma main,
Chantaſt la desbandade
De l'infame Cacade
Deuant Chaſteau villain :
Aucun ne ſ'y presente,
Si fault il que ie chante
L'honneur grand des vainqueurs,
Blasonnant l'infamie
De la trouppe ennemie
De noz traiſtres Ligueurs.

Ce fut le iour vnziesme
De cest octobre mesme,
Que ces Ligueurs felons,
D'une forme inhabille
Assiegerent la ville
Auecques leurs canons.
Et sans l'auoir sommée
Leur trouppe ramassée
De brigants & meurtriers,
Feit de grande furie
Sonner l'artillerie
Durant deux iours entiers.
Tant plus faisoient ilz rage,
Plus croissoit le courage
Aux habitans du lieu,
Qui plus au ciel qu'en terre
Ne trouuoient en la guerre
Ny derrier ny meillieu :
O chose non pareille!
L'affliction resueille
Ainsi comme faict l'eau
La masse paresseuse
De la chaux sommeilleuse
Que recuict un forneau.
Tandis, de faire bresche
L'ennemy se despesche,

Et comme par effect,
Son canon qui commande
Faict une breſche grande
Que ſouuent on refaict.
Mais le ſeigneur de Meuse,
A l'ame genereuſe,
Dautricourt le vaillant,
Vaillant comme l'eſpée
La breſche ont occupée
En contre-bataillant :
Henry monſieur de meſme
Dont la vertu supreſme
Souſtint, non a demy,
Comme vne ferme roche
L'iniurieuse approche
Du ligueur ennemy.
Vn baron de courage
Valeureux & bien ſage
De Sainct Amãd ſeigneur
Luy feit auſſi pareſtre
Que peult la noble dextre
D'un homme de valeur.
Ie ne tairay en ſomme
Vn vaillant gentilhomme
Chauuirey graſtedos,
Qui durant la furie

Sans crainte de ſa vie
N'eſtoit pas a repos
Sans que le cœur leur tremble,
Ilz ſouſtiennent ensemble
Deux aſſaulx de fureur :
En si iuſte querelle
La puiſſance éternelle
Leur feit groſsir le cœur.
Genouilly qui abonde
En valleur, les ſeconde
Et combat tant qu'il peult
Le reſolu la mare,
Braue ſoldat & rare
En defaict tant qu'il veult.
En ces chauldes alarmes
Apres auoir en armes
Vn long temps deffendu,
L'ennemy peſle meſle
Tombe comme la greſle
Sur la place eſtandu.
Les charognes infectes
De ces trouppes defaictes
Rempliſſent les foſſez :
O la belle deſpeche!
Voila comme on deſpeſche
Ces ligueurs ramaſſez.

Or la trouppe ennemye
Voyant la boucherie
De tant & tant de morts,
Se prend a Guyonuelle,
Le tanſe & le querelle
Qu'ilz ne ſont aſſez forts.
D'un courage fort laſche
Auecques sa rondasche
De cirey le baron,
Faiſant ſemblant & mine
D'approcher la ruine,
Y torna le tallon.
A tant ces beaux gendarmes,
Moins vaillants que leurs armes,
Se treuuerent ſoudain,
Sans courage, & sans pouldre,
Ainſi ceſſa leur fouldre
Deuant Chaſteau-villain :
Et pour marque eternelle,
L'enſeigne colomnelle
De ces laſches couards,
En la ville aſsiegée
Sert d'vn braue trophée
A noz vaillants ſoudars,
La groſſe guillemette
Naguieres à Chaumont faicte

Y fut conduicte en vain,
Tout Chaumont en soufpire,
Elle a crefué de rire
Deuant Chafteau-villain.
Vous Seigneurs Capitaines
Dont les ames certaines
Sont nobles au frapper,
Pourroy-ie bien efcrire
Condignement, ou dire
Voftre vertu fans pair.
Dieu vous en recompenfe,
Ceft pour la pauure France,
Trouble-france touiours,
Que la ligue importune
Vous faict courir fortune
Au hazard de voz iours.
Le Roy noftre bon maiftre
Que tout doibt recognoiftre
(Pour fon pouuoir sacré)
Par fa puiffance toutte
A l'aduenir fans doubte,
Vous en fcaura bon gré.
Quant à toy Guionuelle,
Et ton frere rebelle,
Vous porterez au col
Pour voz loyaux seruices

Comme aufsi voz complices
Vn infame licol.
Et apres cefte guerre
Tout de mefme à Dampierre,
A Montarbis autant,
De clinchamp à la corde
Criera mifericorde
Auecques d'Efpinant.
Des Carreaux le feuere
Tué depuis naguere
Debuoit à Montfaulcon,
Sans fa mort accomplie
Pendre en la compagnie
De Raucourt & Bricon.
Ainfi Dieu noftre pere,
Tout benin & feuere,
Qui nous va recherchant
D'une iufte ballance,
Le bon il recompenfe,
Et punit le mefchant.

FIN

TAYLOR INST. OXFORD

Le cœur Royal
des Lengrois,
AU TRES-CHRESTIEN
Roy de France et de Navarre,
HENRI IIII.

Lux orta eſt iuſto, & rectis corde lœtitia

PSAL. 96.

AV ROY,

Encores que la guerre
Soit vn fascheux tonnerre,
Ma muse, toutesfois,
(Muse toute à vous, SIRE*),*
A pris plaisir d'escrire,
Le cœur franc des Lengrois.

P. CONSTANT.

AV TRES-CHRESTIEN

ROY DE FRANCE & DE NAVARRE,

HENRY IIII DE CE NOM.

SIRE,

Sont les lengrois (vos subjects très-fidelles
Ennemys des Ligueurs, traistres, félons, rébelles)
Qui vous offrent leur cœur, estant le cœur aussi
Le present des subiects ordinaire, & sans si,
Car les petits n'ont point des moyens conuenables,
Pour caresser des Roys les grandeurs admirables :
Que s'ils n'ont dequoy, SIRE, *à tout le moins les cieux*
Les ont pourveu d'un cœur, don rare & pretieux.

Le cœur eſt le premier qui en nous prend naiſsance,
Et qui meurt le dernier de noſtre humaine essence :
Le cœur naiſt pour les Roys, & leurs loix encourir,
Et comme il naiſt pour eux, pour eux il doibt mourir,
I'entens parler du cœur qui naiſt en Dieu supresme,
Et lequel vit en Dieu, & qui meurt en Dieu mesme :
Tel est le cœur de cil' qui ayme, obeissant,
Et qui craint de son Roy le bras long et puissant.
Ie veux biẽ qu'un Ligueur vous face present, SIRE,
D'vn superbe Palais de marbre, ou de porphyre,
D'vn diamant poinctu, d'vn azuré lapis
D'vne opalle bigearre, ou d'vn brillant rubis,
Si vn cœur liberal tous ces presents n'enflame
C'eſt vous faire present d'vn corps qui eſt sans ame,
Ie priserois pluſtoſt dans la main d'vn paisant,
Le don faict de bon cœur d'un espi iaunissant :
« *Le cœur faict le present opulent & superbe,*
« *Quand bien ce ne seroit qu'vn verdoyant poil d'herbe,* »
Car l'on ne donne pas pour donner à demy,
Pour aduancer, ou rendre opulent son amy,
Ceſt pour ouurir le cœur, et d'vne preuue aperte
Monſtrer de sa bonté la face descouuerte,
Au cœur giſt le bon zele, au cœur giſt la bonté,
Au cœur giſt pour l'amy la grande volonté.
A tant, mon Roy tres-cher, l'affection non feincte,
(Qui ne sera iamais en voz Lengrois eſteinte).

Ores vous faict tres-humble vn present, mais dequoy?
D'vn cœur, SIRE, *d'vn cœur qui eſt digne d'vn Roy,*
(D'autant qu'il eſt Royal) auſsi tout ce qui sonne
Du sacré mot de Roy, voſtre seule personne
En eſt digne touſiours, & sera en deſpit
Du superbe Ligueur, qu'auez faict si petit,
Et lequel s'eſt rendu à iamais incapable,
Et sa postérité d'vn nom si venerable.
Si son cœur enragé eſtoit ouuert, que non,
Certes l'on n'y verroit, l'on n'y verroit, sinon
Que des crapaux infects, des iaunaſtres viperes,
Des aspics veneneux, & des faulses Chimeres,
Mais dans le noſtre, SIRE, *on y verroit des Lys,*
Blanchoians et espaix comme ieunes taillis,
De ces beaux Lys François dont la fleur perdurable
Ne changera iamais son printemps immuable
La France eſt son printemps gratieux et amy,
Et l'Espagne a iamais son hyuer ennemy:
Au Leuant croiſt l'encens, & aux Indes l'yuoire,
En la France les Lys de treſ-longue memoire,
Et dont l'on ne vous faict aucun don ny depart
Mais d'vn cœur dans lequel ilz ont bien bonne part.
Il vous eſt tout ouuert, car parmi ces tempeſtes,
Sans la pœur de noz biens, sans crainte de noz teſtes,
Il s'eſt monſtré touſiours inuincible és Lengrois,
Pour Dieu, & pour leur Roy legitime et François:

Ce cœur faict son seiour en tout ce peuple, SIRE,
Qui, sage, recognoiſt voſtre Royal Empire,
Et qui en son debuoir, par le vouloir de Dieu,
De sa natiuité a conserué le lieu
D'vn ȝele tres-ardant, treſ-fidelle & intime,
Pour l'heritier du Lys Royal & legitime,
(En quoy il n'a rien faict, SIRE, *que son debuoir)*
Mais peu ont eu auſsi vn semblable ſçauoir
Rare ſçauoir & grand prouenant de l'eſchole
De celuy qui les ſiens, en temps, & lieu conſole,
De ce conſeiller, dy-ie, & dont la deité
Faict le tiers au complot de la triple vnité
Il nous a conſeillé de n'enſuiure la trace.
Ny les deportements de ceſte infame race
De François retournez, qui penſent, mais en vain,
Tranſplanter le franc Lys vnique & souuerain :
Deteſtables François, & dont le ȝele inique
Se couure faulſement du manteau Catholique,
Et qui crachent ſur nous, sur nous autres Lengrois,
Qui tenons fermement le party de nos Roys,
Et sans nous ahurter dans les noires tenebres,
Qui poulſent ces meſchants en ces troubles funebres.
Ce grand ȝele & intime, enclin a son debuoir,
Deſpend entierement du tout puiſſant pouuoir,
Il n'euſt sçeu autrement, en vn temps si contraire,
Se maintenir, conſtant, dans vn cœur populaire,

Auſſi tout vient de Dieu, & mesme la vigueur,
Que nous pouuons auoir en ce temps de rigueur.
Or tel que ce cœur franc de voz Lengrois peut eſtre,
En deſpit du Ligueur vous en eſtes le maiſtre :
Pour vous seul il eſt né, pour vous il vit auſsi,
Et pour vous il mourra, si besoin faict, icy.
Recevez dõcques ce cœur, ce cœur qui eſt tout voſtre,
Ce cœur franc et Royal, qui ne fuſt iamais noſtre,
Ains du tout au vouloir des legitimes Roys,
Qui vous ont mis au poing le sceptre des François
Que Dieu vueille garder, vous faiſant à ſa gloire
Regner heureusement en ce bas territoire.

CHANSON

De l'entreprise du l'orrain sur la ville de

Lengres.

Commencee & faillie le 20e iour du mois d'Aouſt 1591. enuiron les deux heures du matin.

Ou sont adioutee quelques autres chãsons ſur le temps de maintenans.

CHANSON

De l'Entreprise du Lorrain sur la ville de Lengres.

Commẽcee & faillie le 20e iour du mois d'Aouſt 1591. enuiron les deux heures du matin.

Mille fois les Ligueurs, François deſnaturez
Contre Dieu & leur Roy, ſe ſõt auanturez
Forcer la loyauté de Lengres la pucelle
Pour la rẽdre comme eulx à ſon Prince rebelle,

Mais cõgnoiſſant qu'en vain cela se practiquoit
Et que tous leurs effortz en rien ne l'eſtonnoit,
Penſſant dexecuter, d'vn nouuel artifice,
d'Hommes femmes enfans vn entier sacrifice.

Deux ans y a & plus que le conseil fut pris
Et le tout resolu par ces confus esprits,
Qui pour l'effectuer de nostre porterie
Font approcher pietons & leur cauallerie.

Ces faulx religieux trois fois ont prié Dieu
En chemin forcenez d'accomplir ce beau vœu;
Mais Dieu plain de douceur ennemy des tueries
A rompu les effects de ceste boucherie.

Les traistres du pays ne laissoient de marcher
L'vn portant le petard l'autre pour l'attacher,
Fauoriz de la nuict & leurs noire casaques
Sõt soudain recongneu par le sieur de Biragues.

Tous leurs harquebuziers sur le vẽtre couchez
Et du petard le bruict attendants enragez,
Faisãts mine asseuree d'estre plain de courage
Vn seul harquebuzier leur faict quitter bagage.

Tellement a ce coup se sont d'effroy saisiz
Ces Lorrains tout pasmez que leurs cheuaulx pousfiz
Sõt cõtrainctz hannisãs decouurir l'entreprise
Que faisoient ces pipeurs de la maison de Guyse.

Vn mardy au matin deux heures auãt le iour
Le xx. d'Aouſt voulloient iouer ce tour,
Dyane s'eſueillant a faict veoir ſes canailles
Qui deſendoiẽt hõteux du pied de noz murailles.

Lors vous euſſiez iuger qu'a grand coup de baſton
Des trippiers chaſſoient ces mangeurs de bascõ.
Se souuenant à coup du sieur de Dinteville
Qui braue & valeureux cõmandoit a la ville.

C'eſt luy qui tout soudain fit le canon ronfler
De braues harquebuziers les murailles combler
Fit ſortir Cauailliers des meilleurs de ſa fuytte
Qui ne peuuẽt attraper ces Lorrains a leur fuyte.

L'aisné ducet, suiuy d'habitans courageux,
Vad la teſte baiſſant par les lieux ombrageux,
Vaillamment deſchargea ſon eſcoupeteries
Iusques dedans le gros de leurs infanterye :

On voyoit de noz tours ces Lorrains rebutez
Fuyr comme des chiens en cuisine fouettez,
Leurs armes entreigner cõme ſimple quenouilles
Et noz gens retourner armez de leur deſpouilles,

Voila, traiſtres Lorrains, l'effect de voz petardz
Voila le braue cœur de voz hardiz soldatz,
Tout ſ'eſt eſuanouy voz planches cramponnées
Reſteront ſeullement pour ſeruir de trophées.

Ie vous ay ſouhaitté pour loyer & guerdon
De voz deſloyautez vn Henry de Bourbon,
Suyui bien a propos de quinze cens ſallades
Pour vous donner alors le refrain de ballade.

C'eſt celuy la qui tient le ſeptre dans ses mains
Qu'oſter vous luy voulez cruelz & inhumains,
Mais Lorrains vo' craignez ſa Royalle preſẽce
Le seul bruict de son nõ vous faict perdre cadẽce.

Fuyez iuſques aux enfers Ligueux ẽdiablaſſez
Vous & voz albanois bougerons ramaſſez,
Et tout voz Eſpagnolz de couleur basanée
Contre vous iuſtement la ſentence eſt donnée.

Quant à nous, vraiz François, les genoulx flechissans
Nous prierõs sans ceſſer ce grãd Dieu tout puissant,
Qui nous dõne ſa paix appaisant sa colere
Chaſtiant de ſa main ces races de vipere.

Autre chanson nouuelle sur le chant de la chanson de Mongommery.

Esce pas grand pitié de veoir la pauure France
Confuse en malheurs de miseres & souffrance
A l'appety de ceux qui par trop enuieux
Desirent la Couronne
Ilz sont cause des maux & de tant de trauaux
Qu'endure la Bourgoigne,

Nesce pas côtre droict de vouloir entreprẽdre
Contre le successeur & de le vouloir rendre
Odieulx aux humains, ces tirans inhumains
Par la monstre leurs rage,
De vouloir dechasser le iuste heritier
Hors de son heritage.

Ilz ont bien abusez le simple populace
Tout leurs fraude & propos & toute leur falace,

Ne flechiront le cœur des loyaulx ſeruiteurs
Pluſtoſt mouront en peine
Qui ne voient eſtre Roy le Roy des Nauarrois
Malgré le Duc Dumaine.

Encor que l'Vnion demanda ſon aide
l'Espagnol glorieux dict auoir le remede
Nous auons du ſecours qui nous vient tous les iours
De la grand Germanie,
Ilz doibuent auoir bien peur tous ces traiſtres ligueurs
De telle compaignye.

Le Pape a beau fournir aux Guysardz de pecugne
Il monſtré bien par la la mauuaiſe rencugne
Qu'il porte aux Bourbons puisqu'il ne treuue bon
Qu'un Roy de ceſte race
Regne sur les François, cõme si vn tel choix
Deſpendoit de ſa grace.

FIN.

EXHORTATION
A
MESSIEURS LES
HABITANS DE LA
VILLE DE LENGRES.

Par un Poete Lengrois, leur bon con-citoyen.

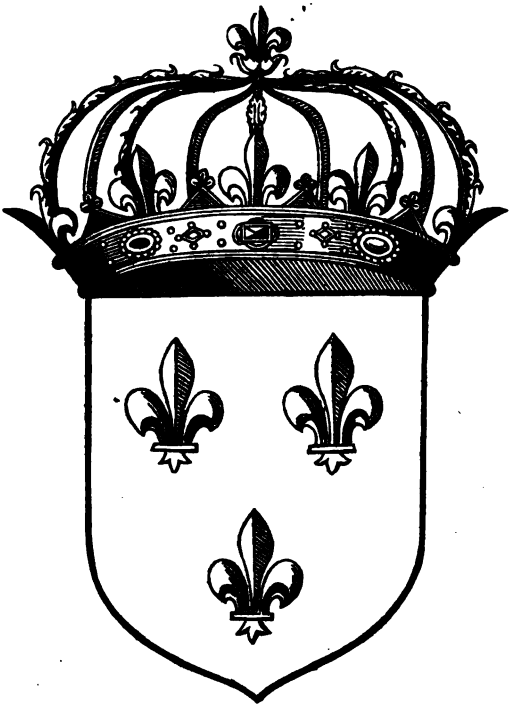

A
MESSIEURS LES HABI-
tans de la ville de Lengres.

Es chers con-citoyens, ſi le zele non feinct,
De ſeruir voſtre Roy, n'eſt point encore eſteinct
Si le ſoucy de vous encor' vous eſguillonne,
Embraſſez de bon cœur la Françoyse Couronne.
Et ne permettez point qu'vn temps ſi malheureux
Change le cœur Royal d'vn Lengrois genereux.
Quand les vents irritez ſur le flottant Neree
Vireuoltent ça, la, quelque nef eſgarree,
Ores ſur vn ecœuil, ores contre vn rocher,
Ceſt lors que l'on cognoiſt la vertu du nocher,
Ceſt lors que l'on cognoiſt, parmy ſi grand'orage
D'vn vaillant Nautonnier l'immuable courage:
Helas! donc, ie vous prie, au nom du tout puiſſant.
Que le malin conſeil d'vn traiſtre blemiſſant,

Ne vous face oblier l'affection intime
De ſeruir a iamais voſtre Roy legitime.
Pluſtoſt tombe ſur vous le fouldre impetueux,
Qui bouluerſa Sodome aux enfers tenebreux,
Pluſtoſt deſſoubz voz pieds la terre se creuaſſe
Pour engloutir ſoudain & vous & votre race,
Que de fleſchir, legers, de voſtre deu deuoir
Au Roy qui ha ſur vous iuſtement tout pouuoir.
Celuy qui vne fois a torné le visage
A son Roy Tres-Chreſtien, tres valeureux & ſage,
Tout le flot d'Orien ne ſeroit ſuffiſant,
Pour lauer le charbon qui le va noirciſſant :
Et qui plus eſt l'on tient, pour vray, qu'en felonnie,
Le rebelle ne fault qu'vne fois en ſa vie :
Le Roy peult pardonner la peine du meffaict,
Mais la coulpe demeure à celuy qui l'a faict,
Et quiconque a eſté vne fois en ſa vie,
Perfide ou deſloyal, touſiours on s'en defie,
De luy non ſeulement en ceſte qualité,
Mais a bon droict auſſi de ſa posterité.
Le ſubiect n'ha qu'vn Roy, comme il ny a au monde
Qu'vn Soleil seul qui fait ſa iournaliere ronde,
Auſſi ne doict auoir le ſubiect qu'vne foy
Totallement tendue & fichee en ſon Roy.
Et bien, ſi voſtre ville on menace de flames,
Voz personnes de mort, & de honte voz femmes,

Voz portes de petards, vos murailles d'assault,
Il ne fault, chers Lengrois, chers Lengrois, il ne fault,
Perdre cœur pour cela, la puissance eternelle
Fauorise tousiours l'ame saincte & fidelle,
Et qui ayme son Roy, & le benist aussi,
Dieu le benist & l'ayme, & ha de luy soucy.
Fermez l'œil au dangers & ne faictes point conte,
Pour vostre Roy, du feu de la mort, ny de honte :
Hé! quand le Souuerain, apres tant de trauaux,
Vous seroit le subiect de tant & tant de maux,
Vouldriez vous renier, en vous laissant seduire,
Celuy que Dieu a mis sur vous pour vous conduire?
Vouldriez vous preferer à la mort vostre honneur,
Apprestant de quoy rire a l'estranger mocqueur?
Et quand vous ne pourriez acquerir la victoire,
Acquerez, en mourant d'vn bon subiect la gloire :
Ainsi, iadis, ainsi, ainsi le fort Hebrieu,
Plus vaillant qu'vn Cesar, se voyant au meillieu
De son fier ennemy, non traictable & indigne,
Honora son tombeau par sa propre ruine.
Voz boucliers, vos espieux, voz mousquetz, voz canons,
Voz coutelatz trenchans, voz crestez morions :
Voz rempartz & voz tours, voz espaisses murailles,
Ce ne sont qu'instruments, dont le Dieu des batailles,
Se sert pour couronner d'vn l'aurier immortel,
Apres un dur conflict, l'homme iuste & fidel.

Ce ne ſont point les dards, ce ne ſont point les armes,
Ce ne ſont les aſſaulx, ce ne ſont les alarmes,
Qui nous rendent vainqueurs, ceſt Dieu qui void soudain
La cause qui eſt iuſte, & qui la prend en main.
Embrasseẓ doncq Lengrois, embraſſeẓ la couronne,
L'horreur ſeul & l'effroy de la race felonne,
Et ne permetteẓ point qu'vn temps ſi malheureux,
Change le cœur Royal d'un Lengrois genereux :
Vous gaignereẓ partout : Le createur ſublime,
Fauorise touſiours vn party legitime.

FIN.

INVECTIVE
contre l'abominable
Parricide attente svr la personne du Roy Tres-Chrestien HENRY IIII Roy de France et de Navarre

Par Pierre Constant, Docteur ès droicts
natif de Lengres

A PARIS
Par Frederic Morel, Imprimeur
ordinaire du Roy.
1595.
Auec Priuilege dudict Seigneur.

5.

Invective contre l'abominable Parricide attenté svr la personne du Roy HENRY IIII.

E ne ſont, Meſſieurs, ce ne ſont les François, tres Chreſtiens, & tres-fidelles ſubiects de ſa Maieſté, qui ſe laiſſent piper a l'opinion erronée, faulſe & heretique de ceulx qui soy diſanſts enfants de la ſaincte Hoſtie, ſoubſtiennent qu'il eſt loyſible de tuer vn Roy, lequel n'eſt approuué du sainct Siege : ce sont pluſtoſt ces eſprits brouillons & ſeditieux, qui ſçauent bien ſurprendre & illuder les ignorants de ceſte meſme opinion, abominable deuant Dieu & ſa Iustice diuine, & lesquels conſpirent effrontement contre les Roys, soubs pretexte de quelques exactions inſuportables, & depor-

tements particuliers : Pourquoy faire, ilz ont bien l'adreſſe & malice de susciter & dreſſer à leur poste quelque petit Aſtarot d'enfer, en luy promettant vne place en Paradis, lequel soubs ombre de ces fantoſmes & vaines illuſions, ose entreprendre vn coup execrable, & lequel deurait eſtre tenu & mis entre les pechez muets.

Et à fin de former la defense, que i'entends fournir contre ces mutins, & factieux adherants a vne ſi meſchante & detestable opinion : En quelle part de l'Eſcriture-ſaincte pourroient-ils trouuer la permiſſion d'attenter sur la vie de ceux que Dieu a eſleué sur nous, ſans vne apparente vocation, expreſſe & indubitable? Cela est la baze & le fondement de ma defenſe. Frere Iacques Clement, Pierre Barriere, Iean Chaſtel, de qui ont-ils eſté enuoyez, pour entreprendre, faire & executer ce que ie ne dois exprimer ny dire, pour l'execration apparente? n'eſt-ce pas le meſme eſprit qui poſſeda iadis Eroſtrate boute-feu du Temple de Diane : non pour eſperance de ſalut, qui fut en eux, ains pour perpetuer leur nom, et faire parler d'eux en la letanie de la saincte Ligue? L'execration de leurs faicts me faict entrer en colere, meſmes

quand ie les nomme, ou qu'il m'en fouuient : que puiſſent-ils eſtre ensepuelis dedans les ondes fluctueuſes du Lethe infernal, & que leur memoire puiſſe eſtre vne torture & gehenne perpetuelle à tous ceux qui sont encores de ce faulx & mal-heureux party Espagnol, que l'on colore auiour-d'huy du riche & ſpecieux email de Religion, soubs lequel on abuse impudemment du droict d'hospitalité, parentele, amitié, & aultres saincts liens, pour donner lieu aux freneticques opinions des Princes eſtrangers, & François desnaturez de ce Royaulme, leurs adherants. Que ceulx de la Ligue nous facent apparoir de l'Apoſtolat & miſſion expreſſe de ces trois meurtriers, de leur eſprit, & commandement qu'ils auoient de perpetrer telles choses.

Ils pourront nous ſupposer quelque faulx Demon, forgé de nouueau, ou bien quelque puiſſance baſtie et controuuée en la Synagogue des marrants Espagnols, ou bien en quelque claſſe & ſecret auriculaire de Ieſuiſtes. Où auons nous les yeux (mes chers concitoyens, & François) où eſt noſtre entendement ? que a noz yeux voyants, l'on attente ſur la venerable & ſacrée perſonne de noſtre

Roy, de la conſeruation duquel deſpend l'entier repos de ce Royaume? où en ſont les doleances, les cris, le dueil, & les gemiſſements? en quelles tenebres, en quels troubles rentrions-nous, si l'Ange du Dieu d'Abraham n'euſt deſtourné le coup, que ce malheureux & déterminé ſ'eſtoit proposé de faire?

Ceulx qui reſtent du naufrage de la Ligue, nous allegueront Iahel, Aod, Iehu, et Iudith, leſquels soubz couleur d'obeissance ietterent leurs mains vangereſſes sur Sisare, Eglon, Ioram & Holoferne. En quoy soubs correction, ils ſe trompent grandement, & tournent l'Escriture-saincte ſuyuant l'inclination de leurs humeurs. Car qui eſt celuy d'vn entendement si ſtupide, qui ne iugea ces quatre dignes de cent feux, de cent rouës, voyre d'vn million de torments, ſ'ils n'euſſent eſté particulierement triez & choisis de Dieu, pour deſlier les cheſnes de seruitude, en laquelle ilz eſtoient conſtituez, & tout le peuple Hebrieu? Et comme expreſſement appelés pour faire mourir ces Tyrans d'vne mort autant ignominieuſe que leur vie auoit eſté tyrannique, meſchante, & abominable?

Noſtre Roy Henry quatriesme, à present

regnant, n'eſt en rien comparable à ces quatre tyrans, payens & infidelles, en tant qu'il eſt notoirement & naturelement noſtre Roy Tres-Chreſtien, tres-Catholique, & plein de toute pieté.

Iahel femme de Haber Cineen, prophetiſſe & eſleuée ſur le peuple de Dieu, de son ordonnance & par le Sainct-Esprit qui la poſſedoit, tua Sisare chef de l'armee de Iabin Roy de Chanaan, luy fichant en la temple vn cloux auec vn marteau, ainsi qu'il dormoit en son tabernacle : En quoy faisant elle ſembloit auoir violé le droict d'hospitalité, l'ayant humainement receu, & promis tout bon traictement en ſa maison : Neantmoins elle eſt tenue pour ſaincte & beniſte au cantique & actions de graces renduës par Debora & le Roy Barac, apres la victoire obtenue sur Sisare, pres le mont de Thabor.

Aod, semblablement homme de Dieu, & par luy indubitablement ordonné pour le ſalut des enfants d'Iſraël, auec vn glaive d'vne coudée ſeulement & a deux tranchants, tua Eglon Roy de Moab, auquel ce peuple de Dieu eſtoit iniquement & par force tributaire, subiect a ſes ordonnances tant pour

le regard de la Religion, que pour la police humaine : & apres auoir ce faict, il ferma la chambre d'Eglon auec l'asseurance de l'Esprit-ſainct, qui l'aſſiſtoit, & se retira ſain & ſauf en Seirath, & en la montagne d'Ephrain, où les enfants d'Israel en rendirent loüange à Dieu.

Le Roy Iehu, fils de Iosaphat, apres qu'il fut oinct & sacré Roy d'Iſrael, & sur iceluy eſtably par le ſainct Prophete Elisee, ſe transporta en Iſrael, ou il mit a mort d'vn coup de fleſche Iora, auſsi Roy d'Israel : et pour auoir ce faict ſuyuant l'ordonnance de ce prophete, eſtant inſpiré de l'eſprit du grand Dieu, & pour auoir auſsi destruict, mis a neant, & eſteinct la maison du Tyran Achab, ſes fils furent aſſis ſur le throſne d'Iſrael, iusques à la quatriesme generation : et fut à la fin de ses iours enſepueli fort religieuſement en Samarie, auec ſes pere & mere.

Iudith, ſe ſauua miraculeusement & paſſa auec vne belle aſſeurance au trauers de l'armée, & du camp d'Holoferne, apres qu'elle euſt coupé la teſte a ce Tyran barbare, infidelle & ennemy du peuple de Dieu : et arriuée qu'elle fut en la ville de Bethulie, que ce Tyran tenoit aſſiegee, elle y fut glorieuſe-

ment receüe auec vne infinité de ſainctes allegreſſes & magnificences.

Il appert doncques notoirement & veritablement, comme ces ſaincts personnages, apres auoir faict leurs coups ſur ces tyrans, ennemys de Dieu & de ſon peuple, ſe ſont retirez comme ils eſtoient venuz, ſans aucune difficulté ny empeſchement. Mais c'eſt tout aultre chose de ces meurtriers, qui ont cy-deuant attenté ſur nos Roys, par la faulſe & damnable inſtruction qu'on leur auoit donnée : car s'il fault iuger leur felons attentats, par le progres & evenement d'iceux : En vertu de quelle miſſion & patente ſe ſont ils acheminez pour attenter sur les perſonnes de nos Roys ſacrés! quel eſprit, quel ange, quel prophete les a induictz, acheminez & reconduictz, apres leur forfaict commis? Sont ils eſchappez comme Iahel, Aod, Iehu, & la ſaincte Iudith? au contraire, Dieu qui abhorre les meurtriers & hommes ſanguinaires, a permis qu'ils ayent eſté pris & apprehendez, l'vn pour eſtre maſſacré & traiſné à la voirie, comme fut celuy que *Lenfer crea :* L'autre pour eſtre rompu & mis ſvr vne rouë : ſa main bruſlée, tenant le couſteau duquel il

debuoit faire ſon coup : celuy eſt voſtre Pierre Barriere : Le troisiesme eſt ce Chaſtel dans lequel ces Hypocrites auoient mis & logé ceſte damnable opinion, & lequel fut tenaillé aux bras & cuiſſes, & ſa main dextre coppée, tenant en icelle le couſteau, duquel il ſ'eſtoit efforcé commettre le parricide, son corps tiré et demembré auec quatre cheuaux, & ſes membres & corps ietez au feu & consumez en cendres, pour eſtre iectées au vent. Voyla les coronnes, les trophees, & les lauriers de voz ſaincts martyrs & catholiques, puis qu'ainsi, mais faulſement, vous les qualifiez, contre l'honneur de Dieu & de ſon Eglise, comme ſi la peine & le torment faiſoient, ſans la cauſe, l'homme martyr en ce monde, au defaut de laquelle, celuy qui paſſe par la main du Bourreau retient a iuſte tiltre & digne le nom de voleur, meurtrier, assacinateur, & autres telles ou ſemblables qualitez, & non de sainct Martyr : car il faut par neceſſité, que la cause & la peine ſoient conioinctement en celuy qui ſouffre, pour ſ'acquerir meritoirement la coronne de martyr, mais quelle cauſe pourriez vous trouuer en voz meurtriers? sur quoy fondée? Si elle n'a

pour fondement le zele que ces hypocrites portent, au bien & manutention de l'eſtat Espagnol, d'où ſont yſſus originairement ces perturbateurs de l'ordre & ancienne ierarchie de l'Eglise Catholique, ennemys iurés de noz roys & de leur eſtat.

Sa ſaincteté n'a iamais approuvé voz felons attentats, moins le ſainct ſiege & conſiſtoire de Rome : bien ont ils accoustumé de faire paſſer par les cenſures Eccleſiaſtiques, & excommunications ordinaires, ceulx qui forlignent du vray & legitime party de l'Eglise Catholique : mais en leurs Cenſures & Bulles ils n'ont iamais commandé de maſſacrer, empoiſonner, ou tuer les Roys & les Princes : bien eſt vray qu'ils les ont ſeulement declarez eſtre membres desunis & ſeparez du corps de l'Eglise, hors laquelle ny a point de ſalut : de les tuer, cela ne ſe trouvera iamais.

C'eſt pourquoy auſsi voz meurtriers n'eſtants approuuez de l'Eglise vniverselle, Dieu a permis qu'ils ayent eſté punis ignominieuſement & selon leur demerite. Ainſi il en prit a Iambri lequel tua Ela ſon maiſtre & ſeigneur filz de Baaſa Roy de Therse, en laquelle apres l'avoir tué il regna ſept iours

ſeulement : mais comme le ſeigneur & pere protecteur des enfants d'Israël, qui eſt ſeul ſcrutateur de noz intentions, ſçauoit l'ambitieuse coniuration de Iambri, il ſuſcita Amri aſſiſté de son peuple, lequel aſſiegea la ville de Therse ou eſtoit Iambri & preuoiant bien que la place n'eſtoit tenable, il ſe retira dedans le Palais Royal, qu'il mit en combustion, & comme vn vilain Sardanapale, ſe laiſſa brusler & conſumer au feu, punition digne de ſon demerite : encores que le Prophete Iehu luy euſt ordonné de mettre à ſac & ruiner entierement la maiſon & race du Roy Baſa & de Ela ſon filz.

Ceulx qui ietterent les mains ſur Absalon ne furent-ilz pas punis de mort, encores qu'il portaſt les armes contre ſon pere, ſon Roy, & ſa patrie? Auſsi l'eſprit de Dieu qui eſtoit en son pere David nous reuele par son organe Royal, que le Seigneur Dieu abhorre l'homme ſanguinaire & frauduleux.

Et Dieu vueille que noſtre Roy Henry quatriesme puiſſe comme le ſusdict Amri auec ſon peuple, composé de ſes vrays & legitimes ſubiects inuestir & aſſieger ſi a propos le grand Iambri de la Ligue & ambitieuse fac-

tion, qu'il ſoit enfin contrainct de nous laiſſer pour toutes reliques, ſes cendres, à fin d'eſtre iectees au vent, & en perdre la memoire.

Telle a eſté tousiours la fin des eſprits ambitieux & perturbateurs du repos public, ennemys des vrays & legitimes Roys & lesquels ne pouuants, à guerre ouuerte, mettre a effect leurs malitieux & diaboliques deſſeings, employent des petits Astarots, miniſtres de leurs paſſions, à fin d'aſſaciner noz Roys à tort & à droict, ſans aucune auctorité ou vocation expreſſe.

Le proces en dernier ressort de ces meurtriers & de leurs inſtructeurs eſt tout faict au concile de Constance, ſeſſion quinziesme auquel na eſté desrogé depuis, & voicy leur condemnation : *Declarat inſuper, decernit & diffinit, quod pertinaciter doctrinam hanc perniciofiſſimam afferentes, ſunt hæretici, & tanquam tales, iuxta canonicas ſanctiones, puniendi.* Ce qui fut ainsi arreſté en iceluy Concile ſur la proposition, *Quilibet tyrannus :* mais ces venerables Ieſuistes, par preſomption ou aultrement, ſe declarent tacitement eſtre pardessus noſtre ſainct Pere, & ce ſainct Concile.

Voyla cependant ce que l'autheur a mis en

lumiere, contre la ſuſdicte damnable opinion, à fin de suruenir au ſimple peuple, que les meschants ont accouſtumé de ſurprendre & circonuenir par vn faux deſguiſement des Eſcritures-ſainctes,

Ainſi le faux Demon deſguiſa l'eſcriture
Quand il voulut tenter du monde le Sauueur,
Luy propoſant alors, ſoubs faulſe couuerture,
Des celeſtes courriers l'aſſiſtance & faueur.

Bref, il ſe fault donner garde des faulx Prophetes, & de ces orateurs mercenaires, lequels eſtans en chaire tournent & virent le sens de l'eſcriture-ſaincte, à l'équiualent de leurs penſions & paſſions Caſtillanes, laiſſant la ſincere interpretation des Saincts Docteurs de l'Eglise, pour preſcher & annoncer impudemment l'apotheoſe de leurs faulx Machabees & parricides, que nous deurions plus abhorrer que les abominables pechez de Sodome & Gomorre.

Dieu par ſon ſainct eſprit les veille aduiser, & leur faire la grace d'enſeigner ce qui eſt à ſa gloire, manutention de ſon Eglise Catholique, obſeruation de noz legitimes Roys, repos & tranquillité du public.

FIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS

Page 3 — *La grande Cacade de Guyonvelle deuant Chafteauvillain.*

Chateauvillain, située dans une plaine assez étendue, sur la rivière de l'Aujon, à 21 kilomètres sud du chef-lieu de la Haute-Marne, faisait, en 1589, partie de la province de Champagne, du bailliage de Chaumont et de l'Évêché de Langres. On y remarque encore sur beaucoup de points des restes des anciennes fortifications qui consistaient dans un large fossé creusé dans le roc calcaire, ayant seize mètres de largeur sur six de profondeur. On y trouve en outre des vestiges d'assez fortes murailles qui avaient plus de 2.600 mètres d'étendue, 2 mètres 40 centimètres

d'épaisseur et 5 mètres 60 centimètres de hauteur. Elles étaient flanquées de cinquante-six tours. Une digue en maçonnerie présentant des ouvertures basses et cintrées était pratiquée dans la partie du sud-ouest en amont du pont Saint-Jacques. Lorsqu'on fermait ces ouvertures, l'eau couvrait toute la partie sud de la ville et remplissait les fossés.

Cette première enceinte avait trois portes : deux ont existé jusqu'en 1833 ; la troisième se voit encore aujourd'hui, c'est la porte qui sert d'entrée au parc et qui est connue sous le nom de Porte-Madame.

La seconde enceinte renfermait la ville proprement dite. On ne voit plus que quelques restes de ses fortifications et une faible partie des fossés qui longent les ruelles des Tanneries, Saint-Marc et Saint-François. Le chateau qui était très-vaste avait également des fortifications. Il a été détruit à la Révolution (1).

La position de Chateauvillain, limitrophe de la Bourgogne et de la Champagne, lui fut plus d'une fois fatale. Sans parler des guerres des ducs de Bourgogne avec les rois de France, dont elle eut beaucoup à souffrir, elle fut prise et pillée jusqu'à quatre fois pendant les guerres de religion. Elle était alors du petit nombre des villes qui, avec Langres, tenaient pour le parti du Roy.

---

(1) *La Haute-Marne. — Revue champenoise,* page 487.

« En ceſte mesme annee (1589) enuiron les vendanges— dit Javernault (1) — la ville de Chaſtelvillain fut une seconde fois assiégée par les trouppes de Lorraine conduictes par les sieurs de Molay (2) & de Guyonvelle, les soldats Langrois deffendirent ce ſiege vaillamment. Le baron de Merrey y eſtoit auec les ſieurs du Cerf, la Mare, & plusieurs braues de ce païs qui pour marquer leur resolution laiſſerent les portes de Chaſtelvillain ouuertes iour & nuict. Le sieur de Franciere entra en ceſte place, paſſant sur le ventre des ennemis qui eſtoient deuant. Les ſoldats eſtoient charges de pouldre ſur leurs cheuaulx. Enfin la bresche faicte & l'aſſault bien ſoubtenu, les Lorrains leuerent le ſiege apres y auoir perdu 400 hommes. On fict une chanſon sur ceſte cacade » (3).

Six semaines après, aussitôt qu'Henry IV apprit la délivrance de Chateauvillain, il s'empressa d'écrire à Roussat, maire de Langres : « .... J'escript au comte de Chaſteauvillain afin qu'il tienne la ville & le chaſteau dudict

(1) P. 132.

(2) Le duc de Lorraine envoya M. de Melay, gouverneur de La Mothe, avec huit cents chevaux, deux compagnies de lances et sept compagnies de pied.

(3) C'est celle que nous reproduisons ici. Parmi les titres satiriques des ouvrages composant la *Bibliothèque imaginaire*, attribuée à Madame de Montpensier, l'Estoile cite, à la date de 1587 : *La grande Cagade* du duc de Guise à Jametz, avec la prise de Sedan, par ledit sieur, imprimé à Reims.

Chafteauvillain bien munis, à quoi je vous prie tenir la main & me mander le debuoir qu'il en aura faict. J'escrits aux fieurs Dinteville, de Meuse, & de St-Amant, pour leur faire entendre, combien j'ay de contentement du fervice qu'ilz m'ont faict en la deffense de la dicte place, & que f'offrant l'occasion je recongnoisteray leurs dicts souvenirs. »

Camp du Mans, 30 nov. 1589.

A côté de Dinteville, de Meuse, et de St-Amand, cités à l'ordre du jour par le Roy, nous devons nommer, parmi les défenseurs de Chateauvillain, le capitaine du Cerf, *langrois de grand cœur*, commandant de la garnison de Marac; d'Autricourt *le vaillant*, à qui Henry IV avait confié la garde du chateau de Mussy ; Henry de Mesmes, Chauvirey Grattedos *vaillant gentilhomme ;* Genouilly, La Mare, *braue soldat & rare ;* de Francieres, gouverneur de Langres ; le baron de Merrey, etc.

Les assiégeants étaient commandés par Philippe d'Anglure, seigneur de Guyonvelle, plus connu sous ce dernier nom. Il était fils de Jacques d'Anglure, seigneur en partie de Guyonvelle ; par son mariage avec Beatrix Lebœuf, dame de l'autre partie de cette seigneurie, il devint possesseur de la totalité. Philippe de Guyonvelle embrassa le parti de la ligue malgré les conseils de tous les membres de sa famille, et quand M. de Brantigny,

bailli de Chaumont, eut été destitué en 1589, par les ligueurs de cette ville, Guyonvelle fut appelé à le remplacer et devint dès lors le chef de la ligue dans le Bassigny. C'est à ce titre qu'il commandait en chef le siège de Chateauvillain, où il fut grièvement blessé. Il avait avec lui son fils et d'Anglure de Melay, son parent, gouverneur de La Mothe; les seigneurs de Dampierre, de Montarby, de Clinchamp, d'Epinant, des Carreaux, de Raucourt, de Bricon et le baron de Cirey. Un certain Cap de fer, capitaine au service de l'union, y recut une blessure grave, pour laquelle on lui vota une récompense de cinquante écus à prendre sur les biens confisqués.

P. 8, vers 3. — Le 16 octobre, l'un des canons que la ville de Chaumont avait envoyés s'étant rompu, on fut obligé d'abandonner la place. *(Histoire de la ville de Chaumont.)*

P. 9. vers 6 et 7. — Jean de la Taille, dans sa *Familière description des estats de la ligue* (Œuvres de Jean de la Taille. Paris, Léon Willem, 1878), s'est souvenu de ces deux vers de P. Constant, quand il fait dire aux Seize par une femme en colère :

Messieurs, gardés que l'on s'accorde
Sans vous en demander advis;

Car après, sans misericorde,
Pourriés bien, au bout d'une corde
Faire la moue à vos amis

et un peu plus loin, quand Henri IV entré dans Paris, « les Seize et autres semblables vermines, se voyants destituez de supports, furent contraints caller le voile & faisant bonne mine,

Crier au Roy misericorde
Pour les affranchir de la corde. »

P. 11. — *Le cœur Royal des Lengrois.* « Ce peuple (le peuple lengrois), ayant appris qu'il y a une paction generale attachée à la ſocieté des hommes d'obeir aux Roys, & à ceux que leurs Maieſtés leur dõnẽt pour Gouuerneurs, & que ſeruir le Roy c'eſt regner, il ſ'eſt donné l'honneur d'esſtre fidel au Roy ſans ſe departir de son obeiſsance pour quelque occasion ou diſgrace qui lui soit arriuée pendant les troubles de la France..... Ceſte fidelité s'eſt amplement manifestée soubs Henry quatrieſme : car la France eſtant embraſée des feux de diuision, les villes & chaſteaux occupez par les Prince liguez contre luy, tenants cette ville comme bouclée de toutes parts par la Lorraine & le Comté de Bourgongne & par les garnisons de Nogent, Montigny, Coiſſy, Mont-Saulion, Chaumont, le Fossé, Sainct Seine, Saulx le Duc & autres lieux des

enuirons, elle demeura ferme en l'obeïſſance de ſa Maïeſté, comme autrefois elle auoit fait pendant la guerre des Bretons, Normands, & Bourguignons ennemis de la France, nonobstant le petard planté par le Lorrain à l'vne de ſes portes le vingtiesme iour d'Aouſt mil cinq cens nonante & vn (1) : verifiant en ce la verité de l'escrit qui eſt mis ſur la barriere de la porte de ſainct Didier

Stat Lingonum inconcuſſa fides.

& faiſant veoir que ſes habitans ont les fleurs de Lis empraintes dans leurs ames, & ne cherchent leur bonheur que dans le ſeruice de Dieu & du Roy, monſtrants par les effects l'epigraphe posée au frontispice du pont-leuis de la meſme porte.

Lengres ſur ce rocher, ou le beau Lis fleuronne,
De ſon Roy tres-Chrestien embraſſe la Coronne. » (2)

P. 21. — *Chanson de l'entreprise du Lorrain sur la ville de Lengres.*

L'an mille cinq cents nonante & vn
La lune eſtant lors en son brun

---

(1) Voir p. 21.

(2) *L'anastase de Lengres,* De la fidélité des Lengrois, p. 530 et suiv.

Lengres faillit bien d'eſtre prise
Le iour & feſte Sainct Bernard
Qu'on y appliqua le petard,
Mais Dieu rompit ceſte entreprise.

Dans la nuit du 20 août 1591, vers les deux heures du matin, les ligueurs firent en effet contre Langres une tentative qui échoua (1). Le duc de Lorraine, qui dirigeait l'expédition, avait donné ses ordres aux hommes qui devaient le rejoindre de Lafauche et de Chaumont, de manière à ne rien laisser soupçonner de ses intentions. Il s'agissait de faire sauter la porte du Marché avec un pétard. L'ennemi put bien approcher de la ville à la faveur de la nuit ; il arriva même jusqu'à la porte ; quelques instants encore et la ville était ouverte. Mais un coup d'arquebuse

---

(1) Après l'assassinat de Henri III (2 août 1589), pendant que la plupart des villes embrassent le parti de la ligue, Langres reste fidèle au Roy, et son maire, Jean Roussat, fait crier par toute la ville : *Vive le Roy Henry de Navarre.*

L'année précédente, lors de la construction du bastion de Longe-Porte, sur une tourelle qui surmontait ce bastion, le corps de ville avait fait graver l'inscription suivante :

Lengres soubſtient les Lois & la querelle ſaincte
De Henry de Valois contre la ligue feinte.
1588.

affirmant ainsi son dévouement au Roy et exprimant en même temps qu'il n'était point la dupe du zèle religieux sous lequel les Guises cachaient leurs projets ambitieux.

est tiré du haut des remparts ; le pétard est abandonné et les ligueurs se dispersent en désordre sur tous les chemins.

D'après la tradition, l'éveil fut donné par un boulanger qui, étant venu par hasard, après son travail, mettre la tête aux créneaux, crut entendre quelque bruit à la porte de la ville et rentra prendre son arme, qu'il déchargea à tout hasard dans les ténèbres. Cette tradition est tellement accréditée, que le peuple croit retrouver l'image du boulanger dans une antique sculpture scellée dans la muraille près la porte du Marché. En mémoire de cette délivrance, on s'engagea par un vœu, de faire tous les ans, le 20 août, jour de la fête de saint Bernard, une procession en actions de grâces (1).

---

(1) Cette procession, interrompue pendant la Révolution, a été continuée depuis et se fait encore. L'administration municipale se fait un devoir d'y assister; mais cet exemple n'est suivi que par un petit nombre d'habitants. En l'absence du grand Séminaire, alors en vacances, l'assistance du clergé est elle-même peu nombreuse; elle n'offre du reste rien de particulier.

La délibération suivante, inscrite dans les Registres de la Chambre de la ville de Langres, à la date du 26 juillet 1610, prouve que peu d'années après son établissement, le pouvoir épiscopal disputait aux officiers municipaux d'en faire la publication :

« Mr Dacier, échevin, remontre à la Chambre que monsieur le Reverend Euesque ou ses officiers avoient depuis quelques iours en ça faict publier de son auctorité la procefsion generalle qui se faict chacun an au iour ſt Bernard pour rendre grâce à Dieu d'auoir efte sauvez du petard, qui fut planté aux portes de la ville par les ennemys de Sa Maiesté, bien qu'icelle procefsion, depuis le iour du malheur euité & par chacunes années

Le fameux pétard, sorte de petit obusier en fonte, est conservé au musée de la ville. Le jour de Saint-Bernard, on l'exposait à une fenêtre de l'Hôtel de Ville, ainsi que le marteau qui avait servi à le charger. Plus tard, on l'a remplacé par un pétard en bois moins lourd et plus facile à transporter (1).

Voici comment Monsieur de Dinteville, gouverneur de Langres, raconte dans une lettre au duc de Nevers, gou-

---

suiuantes, elle ayt eſté tousiours publiée de par le Roy & non aultre; ce qui sembloit une entreprise sur l'auctorité du Roy & ung deſseing ensuitte d'abollir la dicte proceſsion & la deuotion que le peuple y apporte en action de graces d'vn ſi grand bien qu'il a reçeu de Dieu : A ce moyen, si leſdicts sieurs assistans (à la Chambre) ne trouueroient pas bon, nonobstant que lesdicts officiers dudict Sr Reuerend ayant faict deuançer la publication d'icelle proceſsion, que neantmoins elle soit publiée comme de couſtume de l'auctorité de sa dicte Maieſté.

« M. Medard, aduocat du Roy, dict que la proceſsion a eſté establie à la priere de tous les habitants & aucthorisée par defunct M. de Dinteuille & depuis par ſa Maiesté, pour prier Dieu pour la conseruation de ſa dicte Maieſté & de le remercier de la grace qu'il fict aux dicts habitants de les preseruer de la main de leurs ennemys, laquelle ſe doict publier de l'aucthorité du Roy..... »

En conséquence, le sieur Médard, d'accord avec tous les membres de la Chambre, fait décider que l'on enverra un exprès au sieur Plubel, maire, qui est à Paris, afin de se pourvoir au Conseil et de faire maintenir la publication de la procession par l'autorité royale.

(1) E. Jolibois fait erreur quand il dit que « lorsque les Autrichiens sont entrés à Langres, en 1814, ils ont mis cette relique au nombre des machines de guerre dont ils avaient le droit de s'emparer. » (*La Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 308.

verneur de Champagne, cette entreprise du duc de Lorraine :

« Monsieur de Lorraine ayant envoyé M. de Vaudemont devant la Faulche, pour y former son armée, jeudi dernier il y arriva, M. le marquis Du Pont avec lui, & dès le lendemain Guyonvelle qui étoit à Chaumont le fut trouver. Samedi matin l'armée marcha faisant courir le bruit qu'ils alloient à M. le marechal Daumont logé à Balesme maison du grand prieur de Champagne. M. de Lorraine ne fit ce jour là que trois lieues, leur rendez-vous fut à Langres, le lendemain à Luzi où ils séjournèrent le lundi, ce qui fit juger qu'ils avoient aultres desseings que celui qu'ils faisoient courir, & que ils pourroient avec l'intelligence qu'ils se promettoient en ceste place l'entreprendre avec le petard. Ce qui fut cause que le soir le sieur de Richebourg & les eschevins de la ville allerent fortifier les gardes du fauxbourg, ou par malheur il y a un grand pan de muraille de tombé, lequel ayant fait racommoder avec des barriques, il y plaça trois gentilshommes aux trois corps de garde pour y commander. De la le dit sieur revint sur les murailles de la ville voir les gardes & les solliciter de prendre garde à eux où il y demeura jusqu'à minuit & plus, ayant prié le sieur de Biragues de le venir relever ce qu'il fit et se trouva si à propos à la porte du marché qu'il donna l'alarme & fit telle epouvante à ceux qui portoient le petard qui s'étoient glissés à la faveur de

la nuit qui étoit sans lune, jusqu'à la première bascule de la porte, que Dieu mercy ils n'y ont rien fait que de laisser ce qu'ils avoient apporté, le capitaine Brichanteau devoit planter le petard épaulé des sieurs de Guyonvelle, Damblize, Montreuil suivis de 200 cuirasses de 3000 hommes de pied, ils étoient près de la porte dans une advenue fort avantageuse ne pouvant être facilement vu des murailles, 1200 chevaulx étoit couverts par une montagne assez proche de la ville ou étoit M. de Lorraine & MM. ses enfans en personne, l'infanterie s'est retiré avec désordre. Oultre ce qu'ils ont laiſsé à la porte, on a trouvé par les chemins des arquebuses & des corcelets, & qui eut eu ici des forces étrangères avec les habitans qui avec le maire & le corps de ville ont bien fait, c'est chose certaine qu'ils euſsent reçu beaucoup de perte. Le duc de Lorraine se retira avec toute son armée à Rollantpont & villages voisins. Ceux de Chaumont tenoient si aſseurée la prinse de Langres qu'ils avoient emmené quantité de chariots pour en remporter le butin, le duc de Lorraine voyant son entreprise manquée tâcha d'en renouer une sur Coiſſy, & voyant le Baron (1) sur ses gardes, il prit le chemin de

(1) Erard de Livron, fils de messire François de Livron, chevalier, seigneur de Bourbonne, et de Dame Bonne du Chatelet. Il est qualifié haut et puissant seigneur messire Baron de Bourbonne, souverain de Vauvillers, seigneur de Parnot, Chezeaux, Torcenay, Hortes, Demangevelle,

la Motte, en même temps les sieurs Damblize & de Guyonvelle vinrent au bourg de Montigny-le-Roy pensant entrer au château, Sacquenay lui en refusa l'entrée disant que lorsqu'il seroit serviteur du Roy il le recevroit, & voulant s'approcher davantage il leur fit tirer, & braquant l'artillerie vers le bourg les contraignit en déloger, mais ce fut après qu'ils eurent mis le feu. » (1).

Javernault, qui était, comme Dinteville, témoin

Ville-sur-Illon, La Viéville, Giraucourt, Fresne-sur-Apance, Objac, Wart, Larivière et Coujours; chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en ses conseils d'État, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, capitaine et gouverneur pour sa Majesté de ses ville, château et citadelle de Coiffy; grand maître, grand chambellan, chef des finances de son altesse de Lorraine, premier gentilhomme de sa chambre.

Le seigneur de Bourbonne fut un des derniers à faire sa soumission au Roy. Nous le voyons encore, alors que toutes les villes et châteaux des environs, y compris Chaumont, ont reconnu Henri IV, retiré dans son château de Coiffy, donner passage aux pillards et aux ennemis de l'État... « Nous escryuons aussy — écrit Henry IV le 16 avril 1595 au maire & escheuins de la ville de Chaumont — au dict Sr d'Inteville & a noſtre tres cher frere le duc de Lorraine : l'occasion que nous auons de nous plaindre du deportement du sieur de Bourbonne qui commande dedans Coiffy lequel y retire & donne paſsage à nos ennemys & à toutes sortes de voleurs ; & vous mandons, si vous recognoissez que ledict Sr de Bourbonne continue à fauoriser nos dicts ennemys, en aduertir incontinent le dict sieur d'Inteville afin qu'il y pourvoie, selon qu'il iugera appartenir au bien de noſtre seruice. »

(1) Correspondance de Henri le Grand avec Roussat.

oculaire, raconte cette expédition d'une manière un peu différente :

« Le duc de Lorraine — dit-il — espiant l'occasion & son aduantage, mit une grande armée sur pied avec laquelle il courut le plat pays, & par un stratageme de guerre, il fit passer son armée jusqu'à Chatillon & les enuirons de Mufsy, feignant d'aller attaquer celle du marechal d'Aumont, mais son intention eftoit d'attaquer noftre ville & s'en emparer. Il se rendit en un instant à 2 lieues de Langres dont on fut aduerti par vne villageoise qui s'adrefsant au lieutenant Roussat, lors maire & garde des clefs de la ville à l'heure que l'on vouloit fermer les portes, luy fit entendre que l'armée du duc de Lorraine venoit à nous, on ne tint pas grand compte de cet aduis, croyant les ennemis plus loing. Néantmoins, on fit sur les murailles les gardes de nuit à l'ordinaire. Il s'estoit fait une bresche en soubmur qui eftoit gardée par une partie de nos habitans, et la ieunefse eftoit enfermée au moulin à vent pour deffendre la place, pour nos gens de guerre, je ne scay par quel sinistre malheur eftoient allé fourrager dehors la ville, & jusqu'en Lorraine, eftant afsurés du depart des Lorrains. Voilà comme nous eftions destitués de nos forces, dequoy les Lorrains eftant aduertis, le duc se mit en chemin avec fon armée & approcha pendant l'obscurité de la nuict, fi près de nos murailles, qu'ils auoient déjà attaché contre la porte du marché

pour y planter le petard, de bonne fortune le sieur de Tinteville à ceste heure là auoit envoyé le sieur de Biragues faire sa ronde enuiron les 2 heures du matin, ce gentilhomme entendant le bruict des paysans qui auoient fui toute la nuict deuant les ennemys, auec leur beſtiail, mit la teſte aux crenaux & reconnut l'ennemy, le fit saluer d'un coup d'arquebuze, ce coup aduertit la ville & aussitot le canon tira sur ces Lorrains, qui chargés de frayeur eſtoient couchés sur le ventre, & ceux qui eſtoient à l'aduant-garde en s'en fuyant tomboient sur les autres, ils causèrent vn grand grand desordre. il y eut bien des bleſsés & laiſsèrent bien des armes. Quant à Brischanteau qui debuoit mettre le feu au petard une frayeur & tremblement le prit à l'heure mesme & demeura immobile. Ceſte entreprise auoit eſté conduite par quelques-uns de noſtre ville dont on les auoit chaſsés à cause de leur trahison. Le duc de Lorraine fut si marry d'auoir manqué son coup sur noſtre ville, quil fit pendre Brischanteau qui aduoua auoir veu vne grande trouppe habillée de blanc, conduicte par un vieillard, qui lui donna ceſte peur qui l'empescha de faire jouer le petard. On peut dire que Dieu ſauua la ville visiblement. Auſsi en actions de grace on en fit une ſolennelle proceſsion tous les ans, le iour de la ſaint Bernard, 20 aout, pour remercier Sa M. Diuine de ſa protection. Ce iour là donc, sur les 10 heures, comme on faisoit la proceſsion, il se donna une faulſe

allarme & il manqua d'y auoir du maſſacre des habitants qui eſtoient ſoupçonnés d'eſtre ligueurs, la prudence de M. de Tinteville appaiſa le tumulte. On fit le procez à ces remuans, mais l'amnistie faict que le sieur Javernault qui fut vn de leurs juges n'en parle point. La nuict de ce iour là, il fut commandé 50 hommes posés aux faulses brayes près la porte du marché qu'on auoit voulu forcer » (1).

Cette porte n'avait pas alors de pont-levis ; « La porte du Marché — dit Gaultherot — manquait encor de pont-leuis : mais comme l'an 1591, le Duc de Lorraine y fit planter le petard croiant enleuer la ville par ſon armée qu'il auoit fait marcher toute la nuict du 20 Aouſt au moien de quelque intelligence qu'il y auoit : Dieu en diſpoſant autrement & donnant telle fraieur au petardier & à l'armée, que le petardier quitta son petard attaché & preſt à iouer, & l'armée ſe retira en confusion, pour obuier à tel danger incontinant apres & en l'an 1592, l'on fit faire celuy qui eſt à preſent » (2).

P. 25. — *Autre chanson nouvelle sur le chant de la chanson de Mongommery*. Ici Pierre Conſtant, s'en prend

(1) Loc. cit., p. 133.

(2) Loc. cit., p. 288.

à la Ligue, à l'Espagne et au Pape, ses soutiens, qu'il accuse

De vouloir dechaſſer le iuste heritier
Hors de son heritage

& les rend responsables de tous les maux qu'endure le pays.

Toutes nos recherches n'ont pu nous faire découvrir la chanson de Montgommery ; il y a tout lieu de supposer qu'elle doit faire partie des pamphlets et des complaintes injurieuses qui se mêlèrent aux regrets funèbres causés par la mort d'Henri II, tué d'un coup de lance par Montgommery.

P. 35. — *Invective contre l'abominable parricide &.....* Il s'agit ici de l'attentat de Jean Chatel, qui, plein de l'idée que c'était être agréable à Dieu et à l'Église de tuer un Roy hérétique, conformément à la doctrine hardiment formulée par le P. Mariana (1), frappa le Roy d'un coup de couteau qui l'atteignit à la lèvre supérieure et lui brisa une dent.

---

(1) Juan de Mariana, jésuite espagnol, né à Talavera en 1537, mort en 1624. — Entre autres écrits, il publia : *De rege & regis institutione libri III.* Toleti, apud P. Rodericum s.-d. (1599), in-4°, traité où il soutient la doctrine du régicide. Ce livre fut condamné par la Sorbonne et le Parlement par arrêt du 8 juin 1610 et par décret du P. Aquaviva, général des Jésuites, en date du 6 juillet de la même année. Il était bien temps vraiment.

P. 36. — *Frère Jacques Clement, Pierre Barrière, Jean Chaftel.*

1° Jacques Clement, assassin du Roy Henry III, né à Sorbonne, diocèse de Sens, en 1567, tué à St-Cloud le 1er Aout 1589. Le roi de France et le roi de Navarre s'étaient rapprochés, et assiégeaient ensemble Paris; cette réconciliation avait frappé la ligue de terreur. Le duc de Mayenne, La Châtre, Villeroi, et les autres principaux ligueurs, étaient réunis et délibéraient sur les moyens de se défaire de Henri III, lorsque Bourgoing, prieur des Jacobins de Paris, se présenta à eux, et leur offrit le bras d'un de ses moines, qu'on était parvenu à décider à tuer le roi; c'était Jacques Clement. Pour exalter ce misérable, qui était à la fois jeune, ardent, fanatique, dévot et visionnaire, on avait eu recours à toutes sortes de manœuvres. Pendant le jour on ne cessait de présenter à son imagination l'exemple de Judith délivrant sa patrie par le meurtre d'Holopherne; pendant la nuit ses supérieurs se présentaient à lui sous la forme de fantômes, et lui parlant dans l'obscurité, troublaient sa tête, déjà échauffée par le jeûne et la superstition; si bien que le malheureux était convaincu qu'un ange lui était apparu lui présentant une épée nue, et lui ordonnant de tuer le tyran. Des contemporains ajoutent, sans preuves cependant, que la duchesse de Montpen-

sier (1) était l'âme de cette machination infernale, et qu'elle s'était prostituée à Jacques Clément pour le déterminer au parricide. L'offre de Bourgoing fut acceptée avec joie.

Le mardi, premier jour d'aout, notre jeune religieux, « despieça persuadé & résolu de faire ce quil executa (estant parti de Paris, le lundi précédent, a cest effect, & pour lequel les ostages politiques (2) avoient esté serrés le mesme jour par Messieurs les Seize & enfermés en la bouette aux cailloux), se fist à Saint-Cloud conduire chez le Roy, au logis de Gondi, où il eust entrée par le moien de M. de La Guesle, Procureur-general au Parlement de Paris.

« Il estoit enuiron huict heures du matin, quand le Roy fust adverti qu'il y avoit un moine de Paris qui desiroit de

---

(1) Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de Montpensier, fille du duc François de Guise, née en 1552, morte en 1596, mariée à 18 ans à Louis II de Montpensier. Elle avait cherché à captiver Henri III, mais ce monarque n'avait répondu à toutes ses séductions qu'en faisant de piquantes railleries sur ses charmes. Elle portait depuis longtemps cet outrage dans son cœur; pour s'en venger elle entra dans tous les complots contre lui, elle eut même des prédicateurs à gages pour l'insulter en chaire. Elle avait toujours sur elle une paire de petits ciseaux dorés destinés, disait-elle, à donner la tonsure de moine à Henry de Valois.

(2) La duchesse de Montpensier lui avait promis de faire arrêter deux à trois cents personnes, parmi les plus illustres amis du Roy, qui devaient servir d'otages pour sa sûreté.

lui parler, & eſtoit ſur ſa chaire percée, aiant une robbe de chambre ſur ſes espaules, ſans eſtre aucunement habillé, lorsqu'il entendist que ſes gardes faisoient difficulté de le laiſser entrer, dont il se courrouça & dit qu'il vouloit qu'on le fist entrer, et que ſi on le rebutoit, on diroit à Paris quil chaſsoit les Moines & ne les vouloit voir.

« Incontinent le Jacobin entra &, aiant son cousteau tout nud en ſa manche, ſe présenta au Roy lequel se venoit de lever & n'avoit encores ses chauſses attachées, &, lui aiant fait une profonde révérence, lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne (prisonnier pour lors à Paris) & lui dit qu'outre le contenu de la lettre, il eſtoit chargé de dire à sa Majesté quelque chose d'importance en secret. Le Roy, ne doutant aucun meschef lui pouvoir advenir de la part de ce petit chetif moine, commanda que ceux qui eſtoient pres de lui ſe retiraſsent. Et, ouvrant la lettre qu'il lui avoit baillée, la commença à lire pour puis après entendre du moine le secret qu'il avoit à lui dire. Lequel, le voiant ententif à lire, tira de sa manche un couſteau & lui en donna droit dans le petit ventre, au-deſsous du nombril, si avant qu'il laiſsa le couſteau au trou, lequel aiant le Roy à l'instant retiré à grande force, en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine, & tout auſsitost commença le Roy à s'escrier : « Ah! le

meschant moine! Il m'a tué! Qu'on le tue! Auquel cri, eſtant viſtement accourus ses gardes et autres, ceux qui ſe trouvèrent le plus près massacrèrent ce petit aſsassin de Iacobin aux pieds du Roy. Et sur ce que plusieurs eſtimoient que ce fut quelque soldat desguisé, eſtant cet acte trop hardi pour un moine, aiant eſté incontinent oſté & tiré mort de la chambre du Roy pour eſtre mieux recongneu, fust despouillé nud jusqu'à la ceinture, couvert de son habit & exposé en publiq; mais il ne fut recongneu par aucun pour autre qu'il eſtoit, à-sçavoir pour vrai moine, duquel on ſe debvoit garder de tous coſtés comme d'une mauvaise beſte.

« Le mercredi 2e aouſt, à deux heures après minuict, le Roy mourut.... Le corps mort du Iacobin fust tiré à quatre chevaux & mis en quartiers, puis bruslé en la place qui eſt devant l'église dudit bourg Saint-Cloud, par le commandement de Henri de Bourbon, quatriesme du nom, Roy de France & de Navarre, duquel le règne commença ce mercredi 2e aouſt 1589, et prist fin celui des Valois.. » (1).

« Cependant la duchesse de Montpensier attendait, avec un trouble affreux, le résultat du coup qu'elle

(1) Mémoires Journaux de P. de l'Estoile. Tome III, p. 303, 1876.

avoit commandé... Elle se tient constamment dans son coche, auprès de la porte qui mène à St-Cloud. Enfin le courrier qu'elle attend s'offre à ses yeux avec des signes de joie qui l'enivrent d'un plaisir atroce; elle s'informe de tous les détails, elle se les fait répéter; elle embrasse vingt fois ce courrier. *Ah! mon ami*, s'écrie-t-elle, *est-il bien vrai? le tyran, le monſtre est-il mort? Dieu! que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su avant de mourir que c'est moi qui ai dirigé le coup.* La voilà qui vole dans les places publiques et dans les rues les plus fréquentées, en criant de toute ses forces : Citoyens, bonne nouvelle! le tyran est mort! Elle entre à l'église des Cordeliers; elle somme ces religieux d'entonner le cantique de délivrance de Béthulie; tout le peuple de s'écrier : *Gloire au bienheureux enfant de saint Dominique, au saint martyr de Jésus-Christ!* On allume des feux de joie; chaque bourgeois, en signe d'allégresse, veut souper devant sa porte; le pauvre est invité à ces tables où l'on prodigue les mets et les vins; on danse, on chante des cantiques; chacun veut posséder un portrait de l'assassin, on vient en pompe placer sa statue en marbre au sanctuaire de l'église cathédrale et l'on écrit au bas ces mots : *Saint Jacques Clément, priez pour nous.* Les princes de Lorraine quittent l'écharpe noire qu'ils portaient depuis la mort des deux Guises, et prennent

l'écharpe verte; tout Paris se rend au-devant de la mère de Jacques Clément, pauvre paysanne, que la duchesse de Montpensier a fait venir de son village; les prêtres la saluent de ce verset : Béni soit le ventre qui t'a porté, bénies soient les mamelles qui t'ont allaité! la princesse veut la loger dans son hôtel, et la fait asseoir à sa table; on la renvoie comblée de présents » (1).

2. Pierre Barrière, surnommé La Barre, régicide, mort à Melun le 26 août 1593. Il conçut le projet que Ravaillac mit si fatalement à exécution, celui d'assassiner Henri IV. Il communiqua son dessein à un dominicain italien du nom de Sébastien Bianchi, qui, après avoir tenté tous les moyens de l'en détourner, fit avertir le roi. Arrêté à Melun, au moment où il allait exécuter son projet, Barrière fut condamné au dernier supplice. Il affirma sur l'échafaud ce qu'il avait déjà déclaré dans son interrogatoire, qu'il avait été poussé à cet attentat par un capucin lyonnais, par le curé Aubri et le père Varade, qui l'avaient assuré que s'il mourait dans l'entreprise, *son âme enlevée par les anges, s'envoleroit dans le sein de Dieu où elle jouirait d'une béatitude éternelle.*

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici quelques

---

(1) Lacretelle. T. III, p. 342.

extraits d'une brochure très-rare, relative à cet attentat et dont voici le titre exact :

HISTOIRE

PRODIGIEUSE D'UN

detestable parricide entrepris en la personne du Roy, par Pierre Barriere, dit la Barre, & comme ſa Maieſté en fut miraculeusement garantie.

Avec l'extraict du proces criminel faict audict Barriere.

M. D. XCIIII. (1)

« Pierre Barriere, dit la Barre, né de la ville d'Orléans, de ſon premier meſtier batelier, ayant ſur le commencement des troubles mis la plume au vent, depuis ſeruit trois ans entiers de vallet de chambre en vne grande maiſon où il fut assez bien receu. Non content de ceſte fortune, il voulut ſuiure celle du temps. Et fut en Auuergne gendarme de la compagnie du ſeigneur d'Albigny pour la Ligue. De là s'acheminant à Lyon, il y receut tous bons accueils : meſmes on luy offrit l'enseigne colonnelle du ſeigneur de Froze, & en apres vne com-

(1) In-12 de 56 pages, sans nom d'auteur et d'imprimeur.

pagnie de Cheuaux-légers, comme il a recogneu deuant ses iuges. Offres qu'il refuza ſur une reſolution qu'on luy fit prendre de tuer le Roy apres ſa conuersion. Il eſtoit homme determiné & qui n'apprehendoit les hazards. Il tombe de mal'heur és mains de quatre Religieux de diuers ordres, mais ſur tous d'vn *Petrus Maiorius Romanus*, Ieſuite, qui luy conseillent de tuer le Roy, pour pluſieurs maſques de raiſons dont ils le ſceurent ſuborner. Guidé de ce premier conſeil, il sort de Lyon le lendemain de l'Aſſumption noſtre Dame, & s'achemine droict à Paris pour eſtre plus confirmé en ſa deliberation : où apres auoir parlé au Curé de ſainct André des Arts & à ſon Vicaire, ils trouuèrent ce conſeil tresbon, toutesfois pour l'aſſeurer d'auantage, ils furent d'aduis qu'il priſt langue de celuy qui lors exerçoit l'eſtat de Recteur aux Ieſuites de la rue S. Iacques. Celuy dont ie parle eſtoit Varade, lequel ſix ſepmaines au parauant eſtoit entré en ceſte charge pour l'abſence du père Bernard. Ce ſainct homme luy conſeille de perſeuerer en ceſte volonté, comme treſ-religieuſe & treſ-ſaincte. Que s'il venoit à chef de son entreprise, il ſeroit recommandé par deſſus tous les hommes viuans à vne longue poſtérité. Mais que ſi Dieu vouloit qu'en l'executant il fut mis à mort, il ne pouuoit faire choſe plus meritoire, ſe preparant le chemin à vne gloire éternelle en l'autre monde. Et comme ce pauure mal conſeillé luy euſt repliqué, comment il luy pourroit

eſtre permis de commettre ce meurdre veu que le Roy ſ'eſtoit reduit en noſtre Eglise, le Ieſuite luy repliqua qu'il deuoit effacer de ſa conſcience ce ſcrupule, par ce qu'il ſ'aſſeuroit que ceſte conuerſion n'eſtoit que faintise. Qui eſtoit le pied ſur lequel ceux de Lyon auoyent conſeillé le meſme parricide. Après l'auoir de ceſte façon confirmé, il le mene en sa chambre, où il luy baille ſa benediction. Le lendemain il y retourne, là le Ieſuite le faict confeſſer, ouyr la meſſe, puis communier, afin d'aſſeurer ſa conſcience en vn acte si detestable. Ce fait il laiſſe aller le vaillant combatant, & l'exhorte d'eſtre conſtant iusques au dernier ſouſpir de ſa vie. Le meſme iour ce ſcelerat achepte vn couſteau dont la forme eſtoit telle. Il auoit le manche long de quatre grãds poulces, le trenchant fort de deux poulces par en bas, & le surplus de cinq, coupant des deux coſtez, ainſi qu'une eſpée, & le bout de la poincte en grain d'orge, comme vn poignard. Couſteau vrayement d'vn meurdrier qui ne vouloit donner eſperance de respir à celuy qui en auroit eſté bleſsé. Et encore ne ſçay-ie s'il eſtoit frotté de quelque compoſition maligne et venimeuſe, comme celuy du Iacobin. Apres que ce meſchant homme eut faict affiller ce couſteau il ſ'en va de propos deliberé à S. Denis pour tuer le Roy, voire au milieu de l'Eglise. Mais le voyant ouyr la meſſe deuotement, il ſe retira loing de luy pour ne tomber en ceſt acceſſoire. Toutesfois, depuis pouſſé du malin eſprit & charmé par les exhorta-

tions de ces Iesuites, il le cheuala au fort de Gournay, & de là à Bricõtrobert où il fit de rechef ses Pasques : & comme il vouloit faire le coup, n'ayãt peu à point nommé tirer son coustéau de dedans ses chausses, le Roy lui eschapa. Il ne se rend pas pour cela, car il le poursuit iusques à Melun, où le Roy estant arrivé, vn gentil-homme Italien se presente à luy, qui luy dit estre venu expres de Lyon pour l'aduertir qu'il y auoit vn soldat qui en estoit party pour l'assassiner. S'en croyoit pour l'auoir non seulement veu, ains beu auecques luy dans le Conuent des Iacobins. Descouurant tout au long les pratiques de cest homme de bien. Au demeurant que ce meurdrier estoit grand de corpulence, fort & robuste, d'une barbe de couleur auelaine, habillé d'un collet de marroquin, & des gamaches orengeres. Le Roy comme il est plain de resolution & de prudence tout ensemble, ne s'estonna de cest aduis, & neantmoins commande à Monsieur Lugoly, Lieutenant general de robbe longue du Preuost de l'hostel, de faire vne sourde recherche par la ville, pour obseruer si on ne trouueroit vn homme de la facõ que l'on luy auoit pourtraict. Mesmes fait disposer gens pour y prendre garde. Comme il est commandé, il est fait. Le iour mesme le gentilhomme denonciateur apperçoit son homme dedans le logis du Roy, mais comme il estoit au milieu de plusieurs autres, ne sceut qu'il deuint. Dieu remet la partie au lendemain que ce traistre s'estant logé dedans vne

grange hors la ville, reſte des ruines du fauxbourg de S. Lieſne, ainſi qu'il vouloit entrer par la porte S. Iehan, eſt pris ſur les remarques cy-deſſus cottees, & mené à Lugoly, homme duit & pratic en telles matieres autant que iuge de ſa qualité, lequel apres l'auoir interrogé & aucunement trouvé variable, luy fait dans les prisons mettre les fers aux mains et aux pieds. Là il eſt trouvé ſaiſi d'un couſteau, & du commencement pretextant ſon voyage, ſur ce qu'il diſoit eſtre venu expres en Cour pour trouuer maiſtre. Luy qui recognoiſſoit auoir eu au parauant tel grade au party contraire, qu'il pouuoit auoir vne enſeigne colonnelle d'vn regiment, ou bien des cheuaux legers, fut enfin condamné a mort, meſmes confeſſa, ſans eſtre mis ſur le meſtier, tout ce que ie vous ay cy deſſus diſcouru, & ce qui eſtoit de ſon entreprise. Il y perſeuera ſur l'eſchafaut auant que d'auoir les membres briſez, & depuis ſur la rouë, au parauant que de mourir. Il y eut cinq ou ſix ſeigneurs ſignalez du Conſeil d'eſtat & quatre maiſtres des Requeſtes deputez par lettres patentes du Roy, pour iuger le proces. Lesquels voyans l'acte detestable de ce miſerable, le voulurent auſsi punir de meſmes, pour ſeruir d'exemple à ſes ſemblables : car il fut condamné à eſtre trainé dans vn tombereau par les rues & tenaillé d'vn fer chaud, ce faict mené au grand marché de la ville de Melun, & là auoir le point droict ards & bruſlé, tenant en iceluy le couſteau dont il a eſté trouué ſaiſi ; puis mené

ſur vn eſchafaut, pour y auoir les bras cuiſſes & iambes rompues par l'executeur de haute Iuſtice, & ce faict mis ſur vne rouë pour y demeurer tant qu'il plairoit à Dieu. Et après ſa mort ſon corps eſtre bruſlé & reduit en cendre; & icelles iettees dans la riuiere. Que ſa maiſon ſera raſée, tous ſes biens confiſquez & acquis au Roy; & auant l'execution que ledict Barriere ſera appliqué à la queſtiõ ordinaire & extraordinaire, pour declarer ſes complices, & ceux qui l'ont induit d'attenter à la perſonne de ſadicte Majeſté. »

3. Jean Chaſtel.— « Le mardy 27 de ce mois (27 décembre 1594) comme le Roy revenant de ſon voyage de Picardie, fut entré tout botté dans la chambre de Madame de Liancour, ayant autour de lui le Comte de Soissons, le Comte de Saint Pol & autres seigneurs, se presenterent à ſa Majeſté pour lui baiser les mains, Meſſieurs de Ragny & de Montigni; ainsi qu'il les recevoit, un jeune garçon nommé Jean Chaſtel, agé de 19 ans ou environ, fils d'un Drappier de Paris, demeurant devant le Palais, lequel avec la troupe s'étoit glissé dans la chambre, & avancé jusques auprès du Roy, sans être appercû, tâcha avec un couteau qu'il tenoit, d'en donner dans la gorge de Sa Majeſté; mais parceque le Roy s'inclina à l'heure pour relever ces Seigneurs qui lui baisoient les genoux, le coup (conduit par une admirable & secrette Providence de Dieu), porta au lieu de la gorge, à la face, sur la levre

haute du côté droit, & lui entama et coupa une dent. A l'inſtant, le Roy qui se sentit bleſsé, regardant ceux qui etoient autour de lui, & ayant advisé Mathurine sa folle, commença à dire, au diable ſoit la folle, elle m'a bleſſé; mais elle le niant, courut tout auſsitôt fermer la porte & fut cause que ce petit assassin n'échapa pas, lequel ayant été saisi, puis fouillé, jetta à terre son couteau encore tout ſanglant, dont il fut contraint de confesser le fait sans autre force.

Alors le Roy commanda qu'on le laissât aller & qu'il lui pardonnoit : Puis ayant entendu qu'il étoit Disciple des Jésuites, dit ces mots : Falloit-il donc que les Jésuites fussent convaincus par ma bouche.....

Le mercredy 28, on fit un point d'éguille à la bleſsure du Roy, lequel ne voulut endurer le second, & dit qu'on lui avoit fait trop de mal au premier pour retourner au second.

Ce jour Chaſtel fut interrogé, & par son interrogation déchargea du tout les Jésuites, même le P. Guéret son Precepteur, dit qu'il avoit entrepris le coup de son propre mouvement & que rien ne l'y avoit poussé que le zèle qu'il avoit à sa religion, de laquelle Henry de Bourbon (car il appelloit ainsi le Roy) étoit ennemi, & qu'il n'étoit en l'Eglise jusqu'à ce qu'il eut l'approbation du Pape, voire qu'il étoit permis de tuer les Rois qui n'étoient approuvez par sa Sainteté; les quelles paroles fut défendu

par Arrêt de proférer, sur peine de crime de léze-Majesté.....

Le Jeudy 29, Chaſtel après avoir été mis à la question ordinaire & extraordinaire qu'il endura sans rien confesser, fit amende honorable, eut le poing coupé, tenant en sa main l'homicide couteau duquel il avoit voulu tuer le Roy, puis fut tenaillé & tiré à quatre chevaux en la place de Greve à Paris, son corps et ses membres jettez au feu, & consommez en cendres, & les cendres jettées au vent » (1).

Nous avons retrouvé, aux Archives de Langres, la lettre que Henry IV fit adreſser à cette occasion à Jean Roussat, maire de Langres. La voici :

A noz chers et bien amez les Maire & Eschevins, manants et habitants de Nre V. de Lengres.

De par le Roy.

CHERS & BIEN AMEZ,

De toutes les graces que, depuis nre naiſſance, nous auons receues de Dieu, celle qu'il luy a pleu ce iourdhuy nous conferer teſmoigne manifestement le ſoing qu'il plaiſt à ſa divine bonté auoir de noſtre conseruation. Nous

(1) Extraits du Journal du règne de Henry IV. Tome II, 1741.

ayant garantiz de l'aſſaſſinat qu'un ieune garçon nommé Pierre Chaſtel aage de dix huict à dix neuf ans filz d'vn marchand de ceſte ville auoit entreprins d'exécuter ſur nous, & pour leffect duquel ſeſtan trouué à n^re^ arriuée en ceſte ville au logis ou nous ſommes descenduz & deux heures apres gliſſé en la chambre en laquelle nous estions encore bottez, recepuant les s^rs^ de Roigny & de Montigny qui nous ſaluoient. Ce malheureux ſeſt approché ſans eſtre apperceu et ſ'eſt efforcé de nous donner dans le corps d'vn conſteau qu'il portoit, mais nous baiſſant pour relleuer les dictz sieurs de Montigny et de Roigny le coup ſ'eſt adreſſé au visage ſur la haulte levre, du coſté droict, laquelle il a entamé & couppe une dent qui eſt tout le mal que nous en avons receu non que pour cela nous en veillions mectre au lict. Le miſerable a eſté prins à l'inſtant & apres quelques deniz a enfin confessez ſon mauvais deſſeing ſans toutesfois auoir rien tiré de luy sinon qu'il a eſté noury avec les Iésuiſtes leſpace de troiz ans en leſcole deſquelz lon preſume quil a receu l'inſtruction d'un si dangereux aſſaſſinat. Duquel ayant eſté sy miraculeuſement preſervez n^re^ premier debuoir a eſté de rendre graces a Dieu comme il a eſté faict par toutes les Egliſes de ceſte ville auec des feux de ioye par les ruës d'icelle. Et en mesme temps nous auons eſtimé néceſſaire de vous en advertir affin que perſonne ne vous previenne d'vn plus mauuais aduis. Auſſy que vous don-

niez ordre que tous nos feruiteurs foyent au vray & le plus promptement que vous pourriez assurez de ce faict, pour en rendre comme nous graces publicques au bon Dieu. A quoy vous tiendrez foigneufement la main fans y faire aucune faulte. Car tel eft noftre plaisir. Donne à Paris le xxviie j^r de décembre 1594.

HENRY.

POTIER.

Au-dessous se trouve la mention suivante :

Lettres publyez a haulte & intelligible voix par tous les lieux & endroictz accouftumez a faire cryz et publications par la ville de Lengres par le soubs^ad commis au greffe du Siege Royal du dict Lengres au fon du tembourg affifté des cappitaines à maffe de la dicte ville auiourdhuy sabmedy septiesme du moys de Januier lan mil cinc cens quatre vingz quinze.

DAISEY (1).

Pierre Barrière et Jean Chatel ne furent pas les seuls, poussés par le fanatisme religieux, à attenter à la vie de Henry IV.

---

(1) Archives de Langres. Liasse 663.

« Alors qu'il était roi de Navarre, il fut un jour — dit Lacretelle — empoisonné sur sa propre table ; mais la dose du poison se trouva trop faible et ne lui causa qu'une indisposition. L'auteur de ce crime lui tira peu de jours après un coup de pistolet ; il le manqua, mais parvint à s'évader. Le roi d'Espagne armait des assassins contre ce prince en même temps qu'il négociait avec lui. Henri apprit un jour qu'un capitaine de compagnie, nommé Michaud, était soudoyé par l'Espagne pour le tuer. Peu de jours après avoir reçu cet avertissement, comme il était dans une forêt seul avec un page, il voit venir à lui ce capitaine monté sur un excellent cheval et portant deux pistolets à l'arçon de sa selle. Il l'attend de pied ferme : « Capitaine Michaud, lui dit-il, je veux éprouver ton cheval, qu'on m'a vanté ». L'assassin n'ose tirer et craint de se trahir ; il descend, le roi monte et, saisissant les deux pistolets : « Je sais tes desseins, lui dit-il, c'est moi maintenant qui suis maître de tes jours ». L'assassin s'enfuit à travers les broussailles. Un nommé Loro, Espagnol d'une taille colossale et d'une figure sinistre, était venu trouver le roi de Navarre comme un transfuge qui s'offrait de lui livrer Fontarabie. D'Aubigné l'observait avec inquiétude. Bientôt il sut par des lettres de Fontarabie même que Loro était un assassin soudoyé par l'Espagne. On l'arrêta et, comme on le conduisait dans une ville voisine, il se jeta dans une rivière. Il en fut retiré vivant ; on

lui fit son procès ; il avoua son crime et ses complices. Il compromettait plusieurs seigneurs Français. Henri le sut et ne voulut point, sur les déclarations d'un misérable, inquiéter ou déshonorer plusieurs familles. Il fit brûler la procédure et Loro fut exécuté dans la prison (1). »

Huit projets ou tentatives d'assassinat furent formés et constatés contre Henry IV depuis l'attentat de Jean Chatel.

En 1595, c'est un frère capucin de Milan qui vient à Paris pour mettre son projet à exécution. Il fut pendu.

En 1596, c'est un tapissier de Paris et un vicaire de St-Nicolas des Champs qui méditent le même crime et périssent du même supplice. C'est un Italien, pensionnaire du cardinal d'Autriche ; c'est Guesdon, un avocat angevin.

En 1599, deux Jacobins, l'un Belge, nommé Arger, l'autre, Ridicovi, originaire d'Italie, tentent de renouveler l'action de Jacques Clément ; leur projet est découvert et ils expient à la potence le crime qu'ils n'ont pu consommer.

On cite encore un chartreux, Ouin, et une femme du nom de Nicole.

A François Ravaillac, d'Angoulême, était réservée la triste gloire de tuer le meilleur des hommes et le meilleur des rois (14 mai 1610).

---

(1) Loc. cit., p. 122.

Page 41. — *Celuy que lenfer crea.* — FRERE IACQUES CLEMENT dont l'anagramme est : *c'est l'enfer qui m'a créé.*

Page 42. — *Voyla les coronnes, les trophees, et les lauriers de voz ſaincts martyrs.* — « Les Théologiens & Prédicateurs, en leurs sermons, crioient au peuple, que ce bon Religieux qui avoit si conſtamment enduré la mort pour délivrer la France de la tiranie de ce chien Henri de Valois, eſtoit un vrai martir : le voulans faire croire ainsi à quelques coquefredouilles & oisons embéguinés, appeloient ceſt assassinat & trahison détestable une œuvre grande de Dieu, un miracle, un pur exploict de sa providence, jusques à la comparer aux plus excellens mistères de son incarnation & resurrection...

« Le jeudi 24e aouſt 1589, une bande de ligueux & ligueuses de Paris, qui avoient fait partie d'aller à Saint Cloud par dévotion & vénération des cendres du Jacobin, qu'ils révéroient comme un nouveau saint & martir, comme ils en revenoient dans un basteau, rapportans les cendres dudit Jacobin, fut ledit baſteau submergé, & ceux de dedans naiés près les Bons-Hommes, sans qu'il en reschappaſt un seul des huit personnes qui y eſtoient dedans. Jugement de Dieu grand & remarquable sur ces nouveaux idolâtres. Car, de faire un saint d'un martir à

double potence, c'est proprement faire du ciel une hostelerie de Tirans (1). »

Arrivé au terme de notre travail, nous croyons devoir prévenir le lecteur que si nous n'avons pas relevé dans nos *Notes*, autant que possible empruntées aux *Mémoires* du temps, toutes les fautes contre les règles de la grammaire et de la prosodie, c'est que nous n'avons pas cru devoir le faire. Nous les avons reproduites, au contraire, avec une exactitude scrupuleuse, voulant donner à nos lecteurs l'œuvre de P. Constant et non point une œuvre revue, corrigée, disons mieux défigurée et méconnaissable, tel que cela se pratique malheureusement trop souvent. Le public auquel nous nous adressons ne s'y trompera pas.

---

(1) P. de l'Estoile. Tome V, 1878, p. 4 et 6.

TABLE

PAGES

Introduction V

Index bibliographique. XVII

La grande cacade de Guyonvelle & ses adherants deuant la ville de Chafteauvillain. I

Le Cœur Royal des Lengrois. II

Chanson de l'entreprise du l'orrain sur la ville de Lengres. 19

Autre chanson nouvelle sur le chant de la chanſon de Montgommery. 25

Exhortation à Messieurs les habitants de la ville de Lengres. 27

Invective contre l'abominable parricide attenté sur la personne du Roy Tres Chreftien Henry IIII, Roy de France & de Nauarre. 33

Notes complémentaires et éclaircissements. 47

Paris. — Typographie Motteroz, 31, rue du Dragon.

61625189

140

Bibliothèque Champenoise

OPVSCVLES

(Vers et Prose)

DE

PIERRE CONSTANT

Jurisconsulte et Poète Lengrois

XVIe SIÈCLE

Avec Introduction et Notes

PAR LE DOCTEUR E. BOUGARD

Médecin consultant à Bourbonne-les-Bains
Membre correspondant de la Société historique et archéologique de Langres
de l'Académie nationale de Reims, etc.

PARIS

P. ROUQUETTE, LIBRAIRE-EDITEUR
85-87, Passage Choiseul, 85-87

1879

B

JUL 22
63

JE PENSE
J'ŒUVRE
C. MOTTEROZ